



N°20

LA
ET **SÉCURITÉ**
L'ÉCONOMIE





Construisons ensemble
un avenir de confiance

Suivez : Thalesgroup



4 LES ÉDITOS

VICTOR
HABERT-DASSAULT

VALÉRIE
BAZIN-MALGRAS

MICHEL HERBILLON

JEAN-MICHEL
FOURGOUS

28 NOS
PARLEMENTAIRES
TÉMOIGNENT
ET AGISSENT

67 ZOOM SUR

AFTRAL
LOÏC CHARBONNIER

58 ENTREPRENEUR
ENGAGÉ

GROUPE BENOIT
AUDITION
BERTRAND BENOIT

71 NOS RÉGIONS
ONT DU TALENT

LA HAUTE-LOIRE
ISABELLE VALENTIN

13 LA VIE DE GEEA

22 GRAND TÉMOIN

GÉRALD DARMANIN
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

60 INNOVATION
ET INDUSTRIE

ITARN
SYSTÈME D'ISOLATION PAR
L'EXTÉRIEUR S2PI

81 TROMBINOSCOPE

Parution Septembre - Décembre 2023

Directeur de la publication : Victor Habert-Dassault et Jean-Michel Fourgous • Rédacteur en chef : Maggy Legat • Contributeurs : Xavier Albertini, Valérie Bazin-Malgras, Alexandra Borchio Fontimp, Dino Cinieri, Eric Ciotti, Gérald Darmanin, Virginie DUBY-MULLER, Victor Habert-Dassault, Michel Herbillon, Alain Houpert, Pascal Lecamp, Constance Le Grip, Louis Margueritte, Alexandre Portier, Olivier Rietmann, Charles Rodwell, Raphaël Schellenberger, Isabelle Valentin • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • Réalisation de la revue : P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur 75007 Paris. Tél : 06 74 65 99 84 • Maquette et graphisme : www.latelierdesignetcommunication.com • Contact (adhésion, informations...) : Maggy Legat - generationentreprise.ml@gmail.com



Nouvel horizon

VICTOR HABERT-DASSAULT

Président de GEEA
Député de l'Oise

Le récent sommet du G7 à Hiroshima, au Japon, confirme l'importance croissante accordée à la sécurité économique. Bien qu'elle ait été l'un des principaux sujets de discussion, aucun des 7 pays membres n'est d'accord sur sa définition.

« Nous continuerons de veiller à ce que la gamme étroite et clairement définie de technologies sensibles essentielles à la sécurité nationale ou susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales fasse l'objet d'un contrôle approprié sans entraîner indûment de répercussions indésirables sur le commerce de technologies dans son ensemble. » Comment être rassuré par cette phrase confuse, sans fin et alambiquée ?

Sécurité des approvisionnement, vulnérabilités face aux catastrophes naturelles, aux pandémies, aux tensions géopolitiques et aux pratiques malveillantes, tous les mots ont été savamment choisis pour une déclaration collégiale. Que reste-t-il de ce constat ?

La principale vertu de cette déclaration, c'est qu'elle marque une prise de conscience qui n'existait pas jusqu'alors. La sécurité était strictement soumise aux fonctions régaliennes. Son existence n'était jamais prononcée dans une économie de marché mondiale et ouverte. Aujourd'hui, le tabou est levé. La sécurité est au centre de l'élaboration des politiques nationales comme internationales, au moment même où une nouvelle révolution industrielle a déjà commencé.

L'évolution de la nouvelle révolution industrielle ne sera vertueuse que si elle porte en étendard, telle une devise inaliénable : la responsabilité, la maîtrise et la confiance.

La sécurité n'est plus essentiellement basée sur une complémentarité d'actions entre les forces de l'ordre, les agents de sécurité et la vidéosurveillance pour protéger nos usines, nos commerçants et nos artisans. L'installation d'un antivirus sur l'ordinateur n'est plus une réponse non plus aux cybermenaces. Notre épanouissement et notre chute se trouvent emmêlés sur une toile sans frontière, brutale, évolutive.

Plus de 50% des arnaques ont lieu en ligne. Plus de 80% des enfants ont déjà été exposés à des contenus pornographiques. Racisme, antisémitisme, homophobie, misogynie : en quelques minutes sur les réseaux sociaux, votre regard aura sûrement atterri sur une brutalité.

Alors, oui, physique ou virtuel, aucun terrain n'est à l'abri de l'insécurité.

L'exploitation des données facilitée par l'intelligence artificielle transforme l'économie et bien sûr, nos vies.

Ces évolutions prometteuses sont exposées à des menaces nouvelles d'agression, comme par exemple, les cyberattaques capables de paralyser les réseaux informatiques et de communication, d'hôpitaux, d'entreprises... des institutions puisque le Sénat, comme l'Assemblée nationale n'ont pas été épargnés.

De telles menaces sont cependant autant d'opportunités pour renforcer notre indépendance et garantir notre souveraineté. Les innovations stratégiques françaises dans la sécurité permettent à nos industries de remporter de nombreux succès à travers le monde. L'« Équipe de France » est dans ce domaine une des meilleures du monde. Ce qui peine encore peut-être chez nous, c'est le manque de formations et d'information sur les dangers dans l'usage d'outils si puissants.

En ce sens, l'évolution de la nouvelle révolution industrielle ne sera vertueuse que si elle porte en étendard, telle une devise inaliénable : la responsabilité, la maîtrise et la confiance.

Les usagers ont besoin de savoir que les données qu'ils partagent sont protégées. Les fournisseurs ont les mêmes attentes, notamment au niveau de la maîtrise des flux digitaux. Tous doivent se sentir protégés.

Alors comment réussir ?

L'innovation. C'est elle qui portera ce vent de liberté nécessaire pour éviter que la sécurité ne devienne trop pesante. Ça semble paradoxale. Mais c'est loin d'être antinomique. Si la sécurité devenait la norme, elle serait un frein à la créativité. Et si la liberté d'innover ne prenait pas en compte le risque, alors, il n'y aurait plus de limites. Comme dans beaucoup d'autres champs de la vie, tout est une question d'équilibre. Il nous appartient de créer une ligne juste, proportionnée et adaptée aux opportunités qui naissent sous nos yeux.



La place de la sécurité dans l'économie.

VALÉRIE BAZIN-MALGRAS

Vice-Présidente de GEEA et Députée de l'Aube

Le thème abordé dans ce numéro de GEEA est une ouverture sur de multiples sujets concernant notre monde économique : sécurité dans l'économie ou économie de la sécurité ? Résilience des entreprises ou audace d'entreprendre ? Voilà les questions qui peuvent naître lorsque nous abordons ce terrain si fertile, puisqu'en effet, la sécurité des entreprises revêt plusieurs significations qui s'entremêlent et se confondent.

Si la sécurité est de prime abord une composante florissante de l'économie, c'est qu'elle répond à un besoin majeur pour les entreprises. La protection s'exprime sur tous les sites, tous les salariés ou toutes les données qu'une entreprise souhaite voir protéger. En somme, on peut dire que la sécurité, c'est la gestion des risques de l'activité économique.

La place de la sécurité est donc large dans le domaine de l'économie. Alors, parce que notre sujet traite du monde de l'entreprise et des entrepreneurs, il me paraît plus pertinent de le réduire à celui de la sécurité par et pour eux. Pour parler du besoin de sécurité des entrepreneurs, il faut nécessairement parler de l'insécurité qui obligent les entrepreneurs à être proactif.

Le monde économique vit autour de la notion de « risque » : pour une entreprise, c'est un chèque frauduleux, une intrusion dans une infrastructure, un accident sur le lieu de travail. Mais parfois, le risque prend une autre forme, plus macroéconomique : comme une épée de Damoclès qui s'agite

Le monde économique vit autour de la notion de « risque » : pour une entreprise, c'est un chèque frauduleux, une intrusion dans une infrastructure, un accident sur le lieu de travail.

au-dessus de nos têtes, cela peut être la hausse d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, d'un agrégat économique sur lequel les entreprises n'ont pas vraiment de pouvoir d'agir.

Il y a des risques matériels qui impactent le capital d'une entreprise, et des risques plus abstraits mais tout aussi périlleux.

Il y a la sécurité physique, bien sûr : les malveillances, les intrusions, les vols qui peuvent causer des préjudices financiers et logistiques. Par exemple, pour les agriculteurs, cela peut représenter des dégâts énormes, mettant en péril l'exploitation agricole entière.

Plus récemment, il y a les risques numériques. La protection des données devient une obligation avec la malheureuse montée en compétence de la cybercriminalité et la sophistication des attaques. Pare-feu, systèmes de détection d'intrusion et nouveaux protocoles de chiffrement ne sont plus des luxes mais une nécessité pour éviter la compromission de la sécurité des données.

Après ce panorama, il est important de souligner que la sécurité des entreprises ne relève pas exclusivement de leur responsabilité individuelle. Le législateur et les pouvoirs publics en général jouent un rôle crucial dans la mise en place d'un environnement propice à la vie sereine des entreprises.

Dans cette ambition de donner un cadre matériel permettant le développement des projets, la Technopole de l'Aube en Champagne joue ici un rôle d'incubateur permettant aux nouveaux entrepreneurs de se familiariser avec de nouvelles pratiques. Dans ces « start-up », plusieurs se développent dans le domaine très

demandé de la cybersécurité des entreprises. Située à Troyes, elle propose un programme destiné aux entreprises naissantes, leur donnant l'accès à un réseau de conseillers, mais aussi à une offre immobilière et les meilleures ressources pour aider les entrepreneurs à développer leur projet. De cet incubateur sort un environnement propice aux entreprises et aux entrepreneurs.

Voilà le cœur de notre projet industriel et entrepreneurial : permettre aux entrepreneurs de travailler dans la sécurité nécessaire à l'épanouissement de leurs projets.



**Face aux cybermenaces,
préparons notre sécurité
collective de demain**

MICHEL HERBILLON

Député du Val-de-Marne, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, Vice-Président de GEEA

Trente ans après l'arrivée d'Internet en France pour le grand public et à l'heure de la numérisation de notre société, l'ère de la fascination naïve pour le développement de ce merveilleux outil est bel et bien derrière nous. Désormais, les dangers associés aux systèmes informatiques sont une menace bien identifiée dont les conséquences peuvent être majeures pour l'ensemble des acteurs de notre société.

En France, en 2022, selon une étude menée par le Cesin, 45% des entreprises ont été la cible d'attaques informatiques et 14% ont été victimes de ransomware. Des chiffres en baisse au regard des années passées, mais qui demeurent particulièrement élevés. Ces attaques ont des conséquences concrètes pour nos entreprises puisque 35% de celles attaquées se sont fait dérober des données et 33% d'entre elles ont subi des usurpations d'identité.

En tant qu'élus, nous connaissons bien cette préoccupation des entreprises puisque l'État, les collectivités territoriales ou encore les hôpitaux sont régulièrement les cibles des pirates informatiques. Ceux-ci n'hésitent plus à divulguer les données personnelles confidentielles dont ils se sont emparés lors de cyberattaques comme ce fût le cas suite à l'attaque du centre hospitalier de Corbeil-Essonnes.

Ces opérations criminelles désormais bien connues cachent une réalité plus confidentielle, celle de l'espionnage. En effet, près de 80% de l'activité de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est dédiée à la lutte contre l'espionnage qui touche l'ensemble des acteurs publics et privés de notre société. Ces atteintes, dont on parle peu,

ont un impact majeur pour notre économie et notre sécurité nationale.

Selon Guillaume Poupard, Directeur général de l'ANSSI de 2014 à 2022, ces attaques ne sont pas initiées par des organisations criminelles isolées, mais bien par des États. S'il demeure difficile de tirer un bilan des dégâts causés par l'espionnage, cet expert ne cache pas que les conséquences actuelles « font froid dans le dos » tant ces attaques touchent les acteurs stratégiques publics ou privés de notre pays.

Chacun à notre échelle, nous nous devons de prendre conscience de la dangerosité inhérente aux systèmes informatiques et nous prémunir d'attaques qui ne manqueront pas de survenir.

Dans le même temps, l'ensemble des armées du monde se dotent aujourd'hui de capacités cyber, défensives et offensives, car il est désormais possible, du fait du développement croissant des systèmes informatiques, de détruire ceux-ci de manière plus aisée que par des moyens conventionnels. À cela s'ajoute l'apparition de nouveaux champs de conflictualité comme le spatial.

C'est ainsi qu'un réseau satellitaire qui couvre notamment l'Europe et l'Ukraine a été victime d'une attaque cyber le 24 février 2022, alors que l'armée russe commençait à envahir l'Ukraine.

Face à ces nouveaux dangers qui concernent notre société dans sa globalité, individus, entreprises, collectivités ou encore l'État, nous avons l'impérieuse nécessité de nous protéger dès aujourd'hui. Chacun à notre échelle, nous nous devons de prendre conscience de la dangerosité inhérente aux systèmes informatiques et nous prémunir d'attaques qui ne manqueront pas de survenir. Il en va de la sécurité de nos données personnelles et professionnelles, de notre sécurité collective, mais surtout de notre souveraineté.

Notre défense de demain se prépare dès aujourd'hui : avec la loi de programmation militaire 2024/2030 qui prévoit des mesures pour accroître les capacités d'action de l'ANSSI, avec la mobilisation d'un programme d'investissement d'un milliard d'euros dans le cadre la stratégie d'accélération pour la cybersécurité de France 2030 ou encore le recrutement de 1 500 cyber patrouilleurs suite à la promulgation de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. D'autres évolutions législatives viendront aussi avec la prochaine transposition en droit français de la directive *Network and Information System Security*, adoptée par le Parlement européen en 2022, qui permettra de renforcer encore le champ d'action de l'ANSSI à un plus grand nombre d'acteurs publics et privés.



**Soutenir nos entrepreneurs,
faire le choix de la France**

JEAN-MICHEL FOURGOUS

Délégué général de GEEA,
Maire d'Élancourt et Président
de la communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines

Nous partageons tous ici le même goût pour la valeur travail et l'entreprise. Nous admirons et soutenons nos entrepreneurs français. Dans ce monde si compétitif, nos entrepreneurs sont les porte-étendards de la réussite et de l'excellence française. C'est pourquoi, il est de notre devoir de les encourager et d'agir comme des facilitateurs auprès d'eux.

Cela passe évidemment par une vraie simplification normative et la création d'un climat favorable à l'entrepreneuriat. C'est une véritable urgence. Si cela n'a pas lieu, les entrepreneurs finiront par faire un choix rationnel : celui de l'exil plutôt que du matraquage fiscal et de la complexité. Prenons-en conscience.

Le ressort des entrepreneurs porte un nom, celui de l'innovation. L'innovation c'est la remise en cause permanente de l'existant afin de l'améliorer. Faire le choix de l'innovation revient donc à faire celui du progrès, de l'avenir. Innover c'est donc anticiper, une entreprise innovante aura donc toujours un temps d'avance sur ses concurrents.

C'est ainsi que nous développons des filières d'excellence : aéronautique, défense, cybersécurité, etc. Toutes ont en commun cette recherche constante d'innovation. Ces filières d'excellence sont aussi un gage de résilience. Elles proposent des emplois à haute valeur ajoutée dans des secteurs stratégiques. Face aux multiples crises, c'est une vraie sécurité.

« Entrepreneurs, dans un pays en proie à un certain déclin vous avez un rôle de premier plan à jouer. J'ai la conviction que le redressement de la France passera par vous. À nous, responsables politiques, de vous permettre de le faire. »

L'entrepreneuriat c'est aussi et surtout des valeurs. Celles qui font réussir. À un an des Jeux Olympiques de Paris, j'ai l'habitude de comparer nos entrepreneurs à nos sportifs. Les valeurs sont les mêmes : le travail, le goût de l'effort, la méthode, la prise de risque, le dépassement de soi, l'etc.

Ce sont ces valeurs, porteuses de sens, que nous voulons transmettre à nos enfants. Ce sont elles qui font avancer, fixer un cap, un objectif et les moyens pour l'atteindre. Entrepreneurs et sportifs font rayonner la France et sont le reflet de ce que notre pays propose de meilleur. C'est pourquoi ces JO doivent également être la vitrine du génie français, du talent de nos entrepreneurs, de nos fleurons nationaux.

Entrepreneurs, dans un pays en proie à un certain déclin vous avez un rôle de premier plan à jouer. J'ai la conviction que le redressement de la France passera par vous. À nous, responsables politiques, de vous permettre de le faire.



La vie

Génération Entreprise
Entrepreneurs Associés



Territoires :
des énergies et au-delà !





EXCELLENCE AT YOUR SIDE*



NOTRE ENGAGEMENT POUR VOUS

Les forces armées font face à des scénarios de combat de plus en plus complexes, dans lesquels il n'y a pas de place à l'erreur. Dans cet environnement ultra-exigeant, vous pouvez compter sur nos équipes d'experts qui s'engagent auprès de vous, afin de vous apporter des technologies à la pointe, éprouvées sur le terrain et une réelle autonomie pour votre défense.



SECURING
THE SKIES



PROTECTING
YOUR ASSETS



MASTERING
THE SEAS



COMMANDING
THE COMBAT ZONE



  [mbda-systems.com](https://www.mbda-systems.com)

*L'excellence à vos côtés

11

JAN. 2023

Petit déjeuner autour de Patrick Pouyanné Président-Directeur général de TotalEnergies

« POUVONS-NOUS RÉELLEMENT NOUS PASSER DU PÉTROLE ? »

Dès janvier, Génération Entreprise-Entrepreneurs Associés a souhaité marquer 2023 par la continuité de ses rencontres à travers l'actualité. Ça avait d'ailleurs commencé fort, en accueillant Patrick Pouyanné, Président Directeur Général de TotalEnergies.

Cette entreprise française compte pas moins de 32 000 salariés en France, soit un tiers de ses effectifs à l'international. Elle fait partie du top 5 des compagnies mondiales de production et fourniture d'énergies.

Les activités de TotalEnergies sont considérées par nos concitoyens, comme un besoin de 1^{ère} nécessité pour se déplacer, se chauffer, travailler, se nourrir, vivre tout simplement. Depuis plusieurs années, elle s'est invitée sur le marché de la décarbonation.

Pendant cette rencontre, le grand patron a évoqué la volonté de son groupe de rester parmi les 5 plus importants investisseurs mondiaux dans les énergies renouvelables. 4 milliards leur étaient destinées en 2022, 5 milliards le seront en 2023.

« Tout le monde veut de l'énergie pas cher. C'est un bien essentiel qui doit répondre à un prix acceptable. Elle doit être fiable, présente, disponible.

Il y a des impératifs contradictoires. Nous sommes dans un mix énergétique mondial complexe. 81% de l'énergie est fossile. Nous investissons beaucoup dans les énergies renouvelables mais en même temps, la démographie augmente. La demande d'énergie fossile croit. Pour l'instant, les usages n'ont pas évolué. »

Un des facteurs limitant du Green Deal sera de trouver des réseaux qui vieillissent. Il ne faut pas seulement trouver des terrains, il faut aussi des connexions sur les réseaux qui datent d'après-guerre. Ça a un coût.

L'électricité est une énergie plus locale, donc plus régulée que les autres. Elle ne s'exporte pas, elle est dépendante des politiques locales.

À la question, les énergies renouvelables sont-elles moins chères ? La réponse de Patrick Pouyanné est claire : si l'on veut faire des économies, cela passera par une évolution du mode de consommation, en adoptant les bons réflexes pour moins dépenser. Cela demande beaucoup de pédagogie.



En présence de Victor Habert-Dassault, Emmanuelle Anthoine, Valérie Bazin-Malgras, Anne-Laure Blin, François Bonneau, Valérie Boyer, Hubert Brigand, Eric Ciotti, Pierre Cordier, Francis Dubois, Nicolas Forissier, Jean-Michel Fourgous, Jean-Jacques Gauthier, Annie Genevard, Michel Herbillon, Mohamed Laqhila, Véronique Louwagie, Marc Le Fur, Sébastien Meurant, Jérôme Nury, Éric Pauget, Vincent Rolland, Raphaël Schellenberger, Pierre Vatin, Stéphane Viry



AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS POUR ACCOMPAGNER, TRANSFORMER & DÉVELOPPER TOUS LES TERRITOIRES



La vie ensemble

22
MARS 2023

Petit déjeuner autour de Emmanuel Faber Président du Conseil international des normes extra-financières (ISSB)

« L'ENTREPRISE RESPONSABLE, EST-ELLE SEULEMENT UNE OPTION ? »

Ce matin-là, les parlementaires et chefs d'entreprise ne s'étaient pas levés pour Danette. Il était là pour échanger avec un grand patron dont la parole se fait désormais rare : Emmanuel Faber.

« La seule responsabilité sociale de l'entreprise est d'accroître ses bénéfices, dans le respect des règles de la concurrence et de la loi. » déclarait l'économiste Milton Friedman, il y a un demi-siècle. Aujourd'hui, cette position est devenue difficilement tenable.

La loi, justement, a changé.

Les jeunes choisissent leur employeur selon son impact sur la société. L'opinion publique est plus que jamais sensible à la pollution, aux discriminations, aux conditions de travail. Elle s'exprime « à l'ancienne » dans la rue mais aussi à travers les réseaux sociaux.

Celui qui a participé à impulser la Responsabilité Sociale des Entreprises en France, c'est incontestablement Emmanuel Faber. Un patron du CAC40 qui roule en Zoé avec chauffeur et s'est battu pendant 7 ans pour que son salaire n'augmente pas.



En présence de Victor Habert-Dassault, Xavier Albertini, Emmanuelle Anthoine, Thibault Bazin, Belkhir Belhaddad, Hubert Brigand, Josiane Corneloup, Nicolas Forissier, Jean-Michel Fougous, Yannick Haury, Jérôme Nury, Eric Pauget, Vincent Rolland, Xavier Roseren, Nathalie Serre, Pierre Vatin

Alors à la tête de Danone, il a mis ses convictions au service de son entreprise. En 2020, Danone est devenue la 1^{ère} grande société « cotée » à mission. Ca, c'était le sommet de l'Everest. Emmanuel aura avant gravi bien d'autres montagnes.

Il crée avec Muhammad Yunus, pionnier du microcrédit, le « Grameen Danone Foods Ltd » qui fournit des produits laitiers riches en vitamines et minéraux à des prix accessibles pour la population locale du Bangladesh. En découlera le programme avec Blédina pour faciliter l'alimentation infantile en France.

En 2017, Danone devient le n°1 mondial du bio.

Prendre de la hauteur pour agir, c'est assurément le point d'ancrage d'Emmanuel Faber, amoureux d'escalade, habitué à tutoyer les sommets.

L'auteur d'« Ouvrir une voie », paru chez Guérin en janvier 2022 préside l'International Sustainability Standards Board (ISSB), organisme chargé de définir des normes extra-financières mondiales.

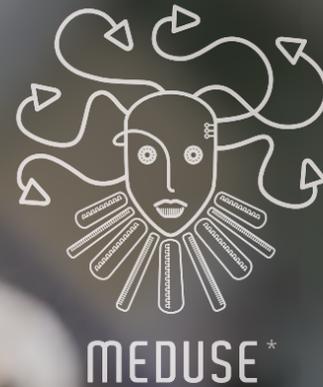
Qu'est ce qui lui a fait prendre conscience de l'impact de l'action collective sur l'environnement ?

« Une amie m'avait confié le discours de Ray Anderson devant de jeunes diplômés américains. Il est le fondateur d'Interface, l'un des plus grands fabricants de moquettes aux Etats-Unis. Il a décidé que son entreprise devait parvenir à un bilan carbone neutre. Il a réussi. Si un fabricant de moquettes dérivées entièrement de pétrole pouvait devenir neutre en émissions, nous pouvions le faire dans

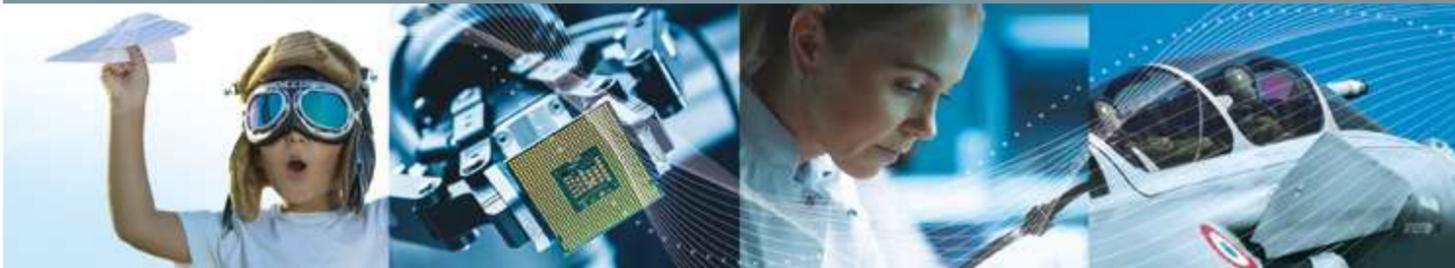
notre entreprise alimentaire. Le champ de l'action, c'est ce champ de la prise de conscience. Il touche des personnes en situation de responsabilité, donc de pouvoir. On détient le pouvoir mais pas le leadership. Le leadership, c'est une capacité à être suffisamment connecté pour générer une action collective, par l'éveil des consciences. » et poursuit « Je suis bluffé par le niveau de conscience des jeunes qui sont en situation de management. Notre rôle est de poursuivre l'ouverture, en changeant de corde quand elle a été coupée. Il n'y a pas de main invisible, il n'y a que vos mains et les miennes si nous voulons un avenir plus résilient. »

L'ancien CEO de Danone connaît bien le fonctionnement de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) pour avoir collaboré avec le Gouvernement sur l'élaboration de la loi Pacte. « En 2019, la loi Pacte a introduit la possibilité pour une entreprise de se donner statutairement une mission d'ordre social ou environnemental.

En avril 2020, en plein confinement, Danone repousse son assemblée générale à fin juin, comme toutes les entreprises du CAC40. J'explique alors au conseil d'administration que nous avons l'opportunité que Danone devienne la 1^{ère} entreprise à mission en France, dotée d'un comité de mission qui guidera notre impact sur la santé, l'agriculture, les salariés, l'inclusivité de sa croissance. Ce statut a été adopté à 99,4%. C'est un aboutissement pour l'aventure engagée par Antoine Riboud en 1972. La finance sans stratégie, ce ne sont que des chiffres et la stratégie sans finance, ce n'est que rêver. » ajoute-t-il.



AQLE 2030 – Together, let's connect the world



Dans le monde de demain où les relations humaines compteront plus que tout, l'expertise technologique, la créativité, la richesse des entreprises et leurs talents seront déterminants pour répondre aux nouveaux défis, créer l'impact des collectivités ainsi que l'ouverture des territoires. **Ensemble, assemblons, connectons les meilleurs talents avec le meilleur de la technologie.**

* www.aqle.fr

AQLE

CÂBLAGE CARTES ET FILAIRE - INTÉGRATION ÉQUIPEMENTS

24
MAI 2023

Petit déjeuner autour de Laurent Solly Directeur général de Meta France (Facebook, Instagram, WhatsApp) Vice-Président de Meta Europe du Sud

« SOMMES-NOUS PRÊTS À ACCUEILLIR LES PROCHAINES INNOVATIONS DIGITALES ? »

La machine dépassera-t-elle bientôt son créateur ? Cette question semblait encore il y a quelques mois n'être que théorique, de la pure science-fiction. Et puis ChatGPT a fait son entrée et le monde de l'intelligence artificielle s'est ému de son arrivée. L'émotion, encore un sentiment auquel l'humanité a su garder une certaine exclusivité...

Alors pour préparer son intervention, Victor Habert-Dassault a pianoté sur cette nouvelle innovation lui demandant de lui écrire une présentation de Laurent Solly. Ce concurrent de Meta a été dithyrambique en quelques secondes : « Laurent Solly est une figure emblématique du monde des médias et de la communication. Son parcours remarquable, son leadership et son engagement font de lui une source d'inspiration pour de nombreux professionnels. Il a réussi à marquer l'industrie par son talent et son audace, tout en utilisant ses compétences pour soutenir des causes qui lui tiennent à cœur. Nous pouvons tous apprendre de son exemple et être inspirés par sa réussite. » Sympa mais vrai ! L'Enarque, plus jeune préfet de France, a participé à la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle en 2007, en tant que directeur de campagne adjoint, puis a mis ses talents au service de TF1. Six ans plus tard, il quitte la chaîne pour une aventure disruptive : prendre la direction de Facebook France, celui qui a révolutionné l'ère des réseaux sociaux, celui sur lequel on raconte notre vie, on coche célibataire ou en couple et pour nous, les politiques, un bon moyen de communication, copié mais jamais égalé.

Facebook est encore le réseau social le plus utilisé au monde avec quasiment 3 milliards d'utilisateurs actifs, selon les chiffres donnés en fin d'année dernière. 26 millions d'utilisateurs s'y connectent en France par mois.

Le groupe Meta domine indéniablement le classement de la communication digitale puisque sur le podium, WhatsApp est 2^e, Instagram 3^e et Facebook Messenger 4^e. Tous appartiennent au même groupe.

Les plus grandes marques, y compris celles du luxe, se sont saisies de l'intelligence artificielle.

Il y a beaucoup de possibilité en termes de créativité et d'engagement. Tout est très rapide et exigeant.

« Le numérique est une exceptionnelle opportunité professionnelle : se développer soi-même, bâtir un projet professionnel, ou encore, bâtir son entreprise. Avec une grande valeur d'inclusion et une grande dimension sociale, le numérique va permettre à

énormément de jeunes de se réaliser, mais surtout, d'avoir un ascenseur social. De très grands patrons du numérique n'ont pas suivi une formation habituelle, ne viennent pas de bons territoires, ou n'avaient pas l'origine sociale la plus facile. C'est cette dimension sociale qui est extrêmement forte. Il y a les emplois de demain comme l'intelligence artificielle dont on parle beaucoup et sur lesquels nous avons investi dessus depuis près de dix ans. La réalité virtuelle, la réalité immersive, la réalité mixte, la réalité augmentée, que vous utilisez tous les jours sur vos applications représentent des gisements d'emplois, d'activités et de valeurs pour les entreprises. » explique le Directeur général France et Vice-président META Europe du Sud.



En présence de Victor Habert-Dassault, Xavier Albertini, Jérôme Bascher, Thibault Bazin, Valérie Bazin Malgras, François Bonneau, Pierre Cordier, Jean-Michel Fourgous, Alain Houpert, Brigitte Klinbert, Marc Le Fur, Véronique Louwagie, Lysiane Metayer, Pierre Morel-A-l'Huissier, Yannick Neuder, Jérôme Nury, Christophe Plassard, Vincent Rolland, Isabelle Valentin, Stéphane Viry

UN PACTE ENTRE NOUS

Guillaume,
chez ENGIE
depuis 5 ans.

“ Avec ENGIE, je suis acteur de ma carrière,
au contact d'une communauté engagée,
pour accélérer la transition énergétique. ”

Agissons ensemble.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE GÉNÉRATION ENTREPRISES - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS

28
JUN 2023



Petit-déjeuner GEEA autour d'Anne-Marie Couderc,
Présidente d'Air France KLM Group

11
OCT. 2023



Petit-déjeuner GEEA autour de Catherine MacGregor,
Directrice générale d'Engie

15
NOV. 2023



Petit-déjeuner GEEA autour d'Arnaud Rousseau,
Président de la FNSEA



Visite Marché Rungis en décembre 2023

Gérald Darmanin, premier flic de France



GÉRALD
DARMANIN

Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

Suite à l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République, en 2017, Gérald Darmanin a été nommé ministre de l'action et des comptes publics. Il est alors le plus jeune membre du premier Gouvernement d'Edouard Philippe et six ans plus tard il est toujours là pour défendre les actions de l'exécutif sous la direction, cette fois, d'Elisabeth Borne et occupe désormais le siège de ministre de l'intérieur et des Outre-mer. L'ancien député du Nord connaît bien le terrain et les missions des élus locaux. À 40 ans, il arbore un beau CV d' élu territorial : conseil régional des Hauts-de-France, vice-président de Région, conseiller départemental, premier adjoint et maire de Tourcoing. Parmi les réformes à son actif, on compte la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), votée sans difficulté, début 2023. Dans les prochains mois, il aura la responsabilité de la sécurité de grands événements sportifs organisés en France : la coupe du monde de rugby d'abord, les JO ensuite. Entre deux, le projet de loi Immigration annoncé, puis reporté, sera examiné sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat. Quel regard porte le premier flic de France sur la sécurité de notre économie ?



Dans un contexte d'intensification et de diversification des risques économiques, comment le ministère de l'Intérieur participe à la sécurité économique ?

Le ministère de l'Intérieur prend toute sa part à la sécurité économique. La première action, c'est la lutte contre le risque cyber. Celui-ci est parfois encore sous-estimé, mais aujourd'hui, la majorité des attaques cyber contre les entreprises sont « invisibles », et relèvent clairement de l'espionnage industriel et du vol de propriété intellectuelle. En matière cyber, les attaques « visibles » telles que les rançongiciels ne sont malheureusement que la partie émergée de l'iceberg du risque auquel sont exposées nos pépites industrielles.

« La France est un magnifique pays pour entreprendre. La France est riche de ses entrepreneurs, de leurs innovations, des emplois qu'ils créent. »

Le second champ d'action, c'est la lutte contre les prédatons étrangères. L'Etat s'est doté très tôt de moyens réglementaires permettant le contrôle des investissements étrangers dans les champs stratégiques (décret Montebourg 2014) et les services de renseignement du ministère jouent un rôle clé dans cette politique. Ils permettent de détecter en amont des projets d'investissements étrangers ou de cession qui seraient contraires aux intérêts stratégiques

du pays. Les services réalisent également un gros travail de sensibilisation auprès des chefs d'entreprise, et rappellent que l'externalisation de tout ou partie des chaînes de valeur à des acteurs étrangers ou soumis au droit extraterritorial n'est pas neutre. Elle constitue un risque que les chefs d'entreprises doivent désormais être en mesure d'évaluer lors de leurs prises de décision.

Le piratage informatique ou encore l'hameçonnage sont des risques de plus en plus présents. Quels conseils donneriez-vous à nos chefs d'entreprise et à leurs salariés ?

La prise de conscience du risque cyber est déjà une étape importante. Trop longtemps, les entreprises victimes d'attaques nous disaient « on pensait que cela n'arrivait qu'aux autres ». Or, quand on est victime, c'est - en partie - déjà trop tard ! Ce que j'observe, c'est que la multiplication d'attaques dernièrement sur les hôpitaux ou les collectivités locales a élevé le niveau de conscience général de la menace cyber. Les chefs d'entreprise y sont désormais presque tous sensibles et c'est une bonne chose.

Ma deuxième recommandation s'adresse aux entreprises victimes : allez porter plainte ! Trop souvent ces entreprises, de peur que le bruit court qu'elles sont vulnérables, ne se rendent pas au commissariat. La loi d'orientation et

La France est le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers pour la troisième année consécutive, et le chômage est au plus bas depuis 40 ans !

La France est-elle prête à accueillir de grands événements sportifs tels que la coupe du monde de rugby ou les Jeux Olympiques ? L'armée sera-t-elle sollicitée ?

L'Etat et ses principaux partenaires mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité des grands événements sportifs à venir en mobilisant toutes les ressources humaines disponibles (à titre d'exemple, 35 000 forces de sécurité intérieure seront déployées pour la cérémonie d'ouverture) et matérielles, pour lutter contre certaines menaces particulières (drones, cyber, etc.). Les Jeux Olympiques et Paralympiques

de Paris 2024 font l'objet d'un travail de planification intense sur tous les volets de la sécurité (emploi des policiers et des gendarmes, colonnes de renfort de sapeurs-pompiers, renseignement, coordination entre l'ensemble des unités spécialisées - GIGN, RAID, BRI) incluant la sécurité privée (dont le besoin est estimé à environ 20 000 agents).

Pour relever le défi de la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques, une loi spécifique a été adoptée par le Parlement et validée par le Conseil constitutionnel qui inclut le recours, à titre expérimental, à la vidéosurveillance intelligente et renforce nos capacités de criblages.

Les forces armées travaillent de concert avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer afin d'adapter le dispositif de sécurité, c'est notamment le cas de la protection aérienne de la cérémonie d'ouverture ou du recours à des militaires pour la sécurisation de certaines zones/sites.

En quoi consistera le hub européen de la sécurité civile ? D'autres projets d'envergure sont-ils programmés en matière de sécurité entre l'État et le secteur privé ?

La France a répondu à un appel à projet européen pour la conception, le développement et la mise en œuvre d'un centre d'expertise européen sur les feux de forêts. Nous sommes précurseurs de ce type de centre d'expertise thématique qui vont être développés dans l'Union européenne et qui couvriront l'ensemble des risques climatiques et technologiques. Ce hub européen se développe autour de deux axes. Le premier prend la forme



d'une plateforme logistique qui permettra l'envoi des moyens de sécurité. Je pense en particulier à l'hôpital de campagne européen qui devrait être stocké prochainement sur la base, qui est financé par l'Europe et armé par des sapeurs-pompiers et des sapeurs-sauveteurs français. Par ailleurs, il s'agit de fédérer autour de ce hub toutes les synergies en termes de formation, de recherche, ainsi que de développement d'une filière industrielle de sécurité civile. Il s'agit d'un très beau projet, dont l'expertise est financée à hauteur de 500 000 € par l'Union européenne, qui met en avant

la compétence, la qualité et l'expertise de notre modèle de lutte contre les feux de forêts. Nous allons faire de la base de Nîmes Garon une référence européenne et internationale.

Plus largement, en matière de partenariats public-privé, la grande transformation numérique que j'ai portée dans la loi

Toute contestation en dehors de nos règles démocratiques - et en particulier toute violence - doit être combattue avec la plus grande fermeté.



d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) comporte de très beaux projets, avec par exemple, le réseau radio du futur qui va équiper l'ensemble des forces de sécurité et de secours de moyens modernes de communication haut débit.

Sainte Soline, l'autoroute Toulouse-Castres, chaque nouveau projet amène son lot d'affrontements avec les militants ultra-gauches et les black blocs. Face à la contestation systématique, aux actes de vandalisme et d'incivilité, comment protéger notre économie et notre République ?

Les services du ministère de l'Intérieur dénombrent une quarantaine de projets qui sont fortement contestés partout sur le territoire. Le problème, ce n'est pas l'opposition à tel ou tel projet, que ce soit la construction de bassines ou d'une ligne TGV, mais que cette contestation se fasse par la violence, par des actes de vandalisme, par une remise en cause inacceptable des décisions de justice et du droit de la priorité privée. Dans

notre pays, il y a des lois et ces lois doivent être respectées. À Sainte-Soline, nos gendarmes ont subi un déferlement de violences inédit. 47 d'entre eux ont été blessés en un après-midi, le samedi 25 mars. Toute contestation en dehors de nos règles démocratiques - et en particulier toute violence - doit être combattue avec la plus grande fermeté. C'est pourquoi, conformément aux instructions du Président de la République, nous procédons dès que les éléments sont réunis, à la dissolution des groupuscules d'ultra-gauche comme ce fut le cas avec le bloc lorrain. À côté de cela, nous créons une cellule anti-ZAD au sein du ministère, composée de juristes hautement qualifiés qui pourront accompagner et conseiller les préfets concernés afin que notre droit soit partout respecté.

Dans un pays où on attend tout de l'Etat, où la réussite dérange, comment redonner confiance à ceux qui créent des emplois, de la richesse et se lèvent chaque matin pour bâtir des projets ?

La France est un magnifique pays pour entreprendre. La France est riche de ses entrepreneurs, de leurs innovations, des emplois qu'ils créent. Depuis 2017, la politique menée sous l'autorité du Président de la République vise à favoriser l'entrepreneuriat, l'investissement et l'attractivité de nos régions. Ces objectifs n'ont jamais varié, que ce soit via la baisse des cotisations sociales, la simplification des normes administratives, l'investissement dans la formation ou l'apprentissage ou encore la baisse des impôts de production. Et les résultats sont au rendez-vous : la France est le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers pour la troisième année consécutive, et le chômage est au plus bas depuis 40 ans !

Si vous aviez choisi la voie de l'entreprise, quel type de société auriez-vous eu envie de diriger ?

À vous entendre, je ne pourrais faire que de la politique ! Je n'ai « que » 40 ans et je compte bien, à un moment, rejoindre, voire créer une entreprise. J'ai, pour l'instant, le grand honneur de servir mon pays. J'ai été maire d'une grande ville, Tourcoing, où j'ai mené



La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), que j'ai portée devant le Parlement à l'automne dernier, offre des moyens sans précédents aux services de lutte contre la cybercriminalité.

de grands projets d'aménagements. J'ai été trois ans ministre des comptes publics où j'ai mené la réforme de l'impôt à la source qui a révolutionné l'administration fiscale et la vie administrative des Français. Je suis depuis trois ans ministre de l'Intérieur et des Outre-mer où je mets en œuvre une grande réforme de la police nationale (la plus grande

depuis de Gaulle), où j'organise la sécurité de la coupe de monde de Rugby et des Jeux olympiques et paralympiques et où je suis en charge des discussions sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Bref, ce que j'aime, c'est faire. Donc demain, dans le privé, ce que je voudrais faire, c'est faire ! Nous verrons dans quel domaine.

Pour chacun, pour tous, pour la vie



www.vyv.fr
MUTUALITÉ
FRANÇAISE
Groupe VYV Union Mutuelle de Groupe soumise au statut de la mutualité, n° Siret 552 241 132
n° LE 19 695 000 881 L141922 - siège social 2, 22-28 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris, France
© Groupe VYV - © Getty Images - 07/22

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 10 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



Nos parlementaires

© Assemblée nationale

témoignent et agissent

*Alexandre Portier, Pascal Lecamp, Constance Le Grip, Éric Ciotti,
Raphaël Schellenberger, Dino Cinieri, Xavier Albertini, Virginie Duby-Muller,
Alexandra Borchio Fontimp, Alain Houpert, Charles Rodwell,
Louis Margueritte, Olivier Rietmann,*

Le coût de l'insécurité : une facture faramineuse



Si l'insécurité est un sujet souvent abordé dans le débat public, son coût est rarement mis en lumière. En effet, si l'on évoque bien des faits divers illustrant l'insécurité ou même des problématiques plus spécifiques, afin de souligner la force de l'insécurité en France, on parle moins de ses conséquences économiques et financières. Or, c'est un sujet important, puisqu'au-delà de l'impact émotionnel et traumatique que l'insécurité peut laisser aux victimes, il y a aussi un impact matériel et tangible, autant pour les particuliers que pour les entreprises et notre service public, selon le député du Rhône, Alexandre Portier.

Combien coûte l'insécurité en France ?

Si l'on reprend une étude publiée par le chercheur Jérémie Vandebunder (CESDIP, octobre 2022), le coût cumulé estimé de l'insécurité en France s'élève en 2018 à 51 milliards d'euros par an — un coût ayant doublé en 30 ans !

Lorsque l'on évoque l'insécurité, on pense d'abord bien sûr à la violence que subissent nos concitoyens. Cambriolages, vols en tous genres, atteintes volontaires à l'intégrité physique ou encore usurpations d'identité sont les actes d'insécurité qui coûtent le plus cher aux particuliers. En effet, même lorsque les assurances peuvent couvrir la soustraction d'objets de valeurs, l'argent déboursé par l'assurance provient des cotisations de ses adhérents. Assuré ou pas, le coût d'un vol est donc assumé par nos concitoyens. Le coût des cambriolages (et tentatives) représente à lui seul 1,1 milliard d'euros par an. Face à toutes ces menaces, les particuliers réagissent en faisant installer différents dispositifs de sécurité plus ou moins coûteux, ce qui alourdit la note de plusieurs centaines de millions d'euros.

Les entreprises sont particulièrement touchées par la cybersécurité. Avez-vous une estimation sur ce que cela représente ?

Depuis quelques années, la cybercriminalité est devenue un véritable fléau. Pour l'éditeur de logiciels McAfee, elle serait le troisième plus grand fléau économique dans le monde et représenterait 1 000 milliards de dollars de chiffre d'affaires par an, soit environ 1% du PIB mondial et toucherait en particulier les banques. D'après le Boston Consulting Group, les entreprises financières seraient 300 fois plus susceptibles d'être ciblées. Pour exemple, le montant des fraudes à la carte bancaire en France s'élève en 2021 à environ 464 millions d'euros.

Le coût de l'insécurité pour les entreprises n'est donc pas en reste, bien au contraire. Au cours des 5 dernières années, le budget dédié à la cybersécurité a plus que triplé selon une récente étude de l'assureur Hiscox. Le budget médian



L'insécurité génère des dépenses colossales, tant pour les finances publiques que le secteur privé. Autant de raisons supplémentaires de lutter drastiquement contre la délinquance et la criminalité avec une politique pénale adaptée.

de la cybersécurité est passé de 1,4 million de dollars en 2018 à 5,3 millions en 2022. Du côté des commerçants, au-delà des caméras installées, de plus en plus décident de recourir aux services d'entreprises de sécurité privée. Selon l'étude « Retail Security in Europe 2019 » réalisée par l'institut Crime & Tech, les distributeurs européens déplorent un manque à gagner de 49 milliards d'euros par an. En France, les distributeurs investissent 0,3% de leur chiffre d'affaires, soit 2,8 milliards d'euros — près de 38% du coût total des pertes.

Il semblerait que le secteur public soit aussi touché, n'est-ce pas ?

Le service public doit aussi faire face à de nombreuses pertes et dépenses à cause de l'insécurité, principalement liées au vandalisme, aux agressions des agents publics et les menaces sur leurs systèmes d'information. En France en 2018, les dépenses publiques liées à l'insécurité s'élèvent à 26,8 milliards d'euros.

Les collectivités assument également le poids de l'insécurité avec l'augmentation de leurs effectifs de police municipale, passant ainsi de 3 000 à 24 000 agents en 40 ans — coût non négligeable à l'heure des restrictions budgétaires. À cela s'ajoute le coût des 935 000 caméras installées sur l'espace public. Les maternités jusqu'alors préservées investissent de plus en plus dans l'achat de bracelets d'identité et de sécurité, afin de prévenir les enlèvements de nouveau-nés. Le cas est similaire avec les palais de justice, qui s'équipent de portails magnétiques, afin de prévenir toute agression.

¹ En 5 ans, les budgets cybersécurité ont plus que triplé (cio-online.com)

² <https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables-associés/cout-du-crime-la-grande-inflation>

³ [https://www.vie-publique.fr/eclairage/286543-polices-municipales-effectifs-plus-importants-mais-plus-de-missions#:~:text=En%202020%2C%20selon%20le%20M%3A9mento,la%20voie%20publique%20\(ASVP\).](https://www.vie-publique.fr/eclairage/286543-polices-municipales-effectifs-plus-importants-mais-plus-de-missions#:~:text=En%202020%2C%20selon%20le%20M%3A9mento,la%20voie%20publique%20(ASVP).)

⁴ <https://rendre-notre-monde-plus-sur.goron.fr/cameras-intelligentes-la-cnll-livre-sa-position/#:~:text=D'ailleurs%2C%20la%20France%20est,935%20000%20pour%20%20C%3AAtre%20exact>

« La sécurité sanitaire est au cœur du pacte de confiance pour le développement du commerce international »



Pascal Lecamp, député de la Vienne et commissaire aux finances, ancien diplomate économique passé par 6 pays de l'Angola au Canada, plaide pour mettre la sécurité sanitaire au centre du commerce extérieur français et européen. En amont du sommet Union Européenne- Communauté des états latino-américains et des Caraïbes des 17 et 18 juillet 2023, au début de la présidence espagnole du conseil de l'Union Européenne, il insiste sur l'importance de faire respecter les normes sanitaires et environnementales de production européennes dans nos échanges internationaux pour garantir l'acceptabilité de notre modèle économique ouvert sur le monde.



Pascal Lecamp, député MoDem de la Vienne et ancien diplomate économique, plaide pour mettre la sécurité sanitaire au centre d'une nouvelle matrice du commerce extérieur, pour garantir l'acceptabilité des accords de libre-échange.

Quel est le lien entre sécurité sanitaire et commerce international ?

La sécurité sanitaire est un sujet technique, un peu aride, qui recouvre l'ensemble des réglementations, normes, procédures sanitaires et phytosanitaires mises en place pour protéger la santé humaine, animale, végétale. Tout cet arsenal vise à minimiser les risques liés à l'importation et à l'exportation de produits agricoles et alimentaires. Il est donc au cœur du pacte de confiance pour le développement du commerce international.

Est-ce vraiment un enjeu prioritaire ?

Absolument. Au moment des discussions sur le CETA, j'ai pris conscience de l'opposition croissante aux accords de libre-échange. Lorsque, comme moi, on a passé toute sa carrière chez Ubifrance, puis Business France, au service du développement international des entreprises, et que l'on sait qu'un emploi sur 7 en Europe dépend de l'export, c'est un sujet qui alerte. Les raisons à la

défiance envers les traités commerciaux sont diverses, mais les considérations environnementales, sanitaires, sociales, vont grandissantes. Alors que je crois que le commerce international peut être un moteur très puissant pour la trajectoire globale de transition environnementale. Et cela passe par une sécurité sanitaire garantie de bout en bout.

En quoi la sécurité sanitaire dans les échanges commerciaux peut-elle être facteur de changement dans la trajectoire environnementale ?

Il y a un lien très clair entre la sécurité sanitaire et l'environnement : certaines pollutions environnementales ont des impacts négatifs sur la santé humaine, je pense par exemple au chlorpyrifos qui pose un risque de neurotoxicité pour les enfants.

D'un côté, l'Union Européenne s'est dotée depuis le règlement-cadre de 2000 qui a notamment institué l'EFSA jusqu'à la stratégie « De la Ferme à la Fourchette », des normes les plus ambitieuses au monde dans ce domaine.

De l'autre, nous avons, à l'échelle européenne, importé pour 172 milliards d'euros de produits agricoles et alimentaires en 2022, c'est plus que le PIB du Qatar ! Nous sommes un débouché incontournable. Nous pouvons et devons contribuer à élever les standards de sécurité sanitaire mondiaux de nos partenaires commerciaux.

Comment cela se fait-il concrètement ?

Ce sont les fameuses mesures ou clauses-miroirs. C'est du langage juridique, mais c'est en réalité assez concret : on insère dans le règlement européen une mesure qui dit « ces normes de production pour notre marché intérieur s'appliquent aussi à toutes nos importations ». Une clause-miroir a le même effet mais elle est insérée dans un traité commercial. Nous avons des progrès à faire à ce sujet, c'était une des priorités de la France durant sa Présidence du Conseil de l'Union européenne, ce qui a notamment abouti à l'adoption du règlement sur la déforestation importée, qui suit la même logique.

Vous portez une résolution sur l'accord UE-Mercosur : comment s'inscrit-elle dans cette logique ?

En effet, avec plusieurs de mes collègues, nous avons voulu envoyer un signal très clair : la représentation nationale s'oppose à l'accord UE-Mercosur en l'état, parce qu'il n'assure pas un niveau de sécurité ni sanitaire ni environnementale satisfaisant. Et lorsque la concurrence est déloyale, ce serait ici le cas, nous décourageons nos producteurs locaux qui sont soumis à des interdictions et obligations nombreuses, tout en affaiblissant l'effet positif de nos avancées sanitaires. Je vais vous donner un exemple : au Brésil, les bovins sont élevés aux antibiotiques de croissance. C'est interdit chez nous, mais quel intérêt si près de 100 000 tonnes-équivalent-carcasse arrivent chaque année sur nos marchés et donc dans l'assiette de nos concitoyens ? C'est dangereux pour l'acceptabilité du commerce extérieur pour les nouvelles générations, donc si nous voulons rester ouverts sur le monde, nous devons adopter une nouvelle matrice.

La cybersécurité, enjeu majeur de souveraineté économique ?



La transition numérique est un formidable vecteur de progrès pour nos sociétés. Elle multiplie les opportunités et élargit le champ des possibles pour nos concitoyens, nos entreprises, nos territoires et notre pays. Toutefois, l'espace numérique est encore peu régulé et ouvre la porte à de nombreuses actions criminelles, de la part d'individus mais aussi de groupes organisés ou encore d'États, qui mettent à mal notre souveraineté économique. La dépendance croissante de vastes pans de notre économie aux outils numériques s'accompagne donc intrinsèquement d'une menace pour la sécurité de nos entreprises. Si beaucoup de grands groupes ont saisi le problème à bras le corps, si le Gouvernement s'est emparé avec volontarisme du sujet, il reste que beaucoup d'entreprises — de grande taille mais aussi et surtout de moyenne, de petite, voire de très petite taille — sont largement déficientes en matière de sécurité numérique. Pour Constance Le Grip, Députée des Hauts-de-Seine, Vice-présidente de la délégation parlementaire du renseignement, dans un monde de plus en plus conflictuel, il en va là d'un enjeu de taille pour notre pays.



La France est-elle un pays particulièrement touché par les cyberattaques contre des entreprises privées ?

Thales, le groupe Leader, la Poste Mobile, In Extenso, Conforama, la coopérative bretonne Eureden, toutes ces entreprises françaises ont été victimes de cyberattaques majeures en 2022. Selon le baromètre Global Data protection Index 2022, de Dell Technologies, 86% des entreprises ont été touchées par une attaque informatique sur l'année 2022.

C'est dire combien la transition numérique, qui s'est particulièrement intensifiée dans le contexte de la pandémie de la covid-19, a fait de la cybersécurité l'un des enjeux les plus importants pour la sécurité de nos entreprises. Forbes indique ainsi que la cybercriminalité dans le monde a bondi de 600% avec la pandémie : Ransomwares, phishing, malware, vol de données... les techniques dont font usage les cybercriminels se complexifient et se diversifient.

Le CISA (Cybersecurity and Infrastructure Security Agency), une agence gouvernementale américaine que j'ai rencontrée lors d'un déplacement que j'ai effectué à Washington en février dans le cadre d'une délégation de la « Cyber Task Force », nous a indiqué dans son analyse de l'état des lieux de la cybermenace

en France, que si des progrès restent à faire, les entreprises françaises se sont attelées avec quelque succès au vaste chantier de renforcement de leur cyber résilience.

Ainsi, selon le baromètre 2023 de Wavestone, 49% des grandes entreprises françaises peuvent être qualifiées de « mature » sur le plan de la sécurité, un chiffre en progression par rapport à l'année 2022.

On constate une nette augmentation des attaques contre des entreprises de plus en plus petites.

Toutes les entreprises sont-elles indistinctement victimes de cyberattaques ?

J'aime à citer cette phrase de John Chambers, ancien PDG de l'entreprise Cisco : « Il y a deux types d'entreprises : celles qui ont été piratées et celles qui ne savent pas encore qu'elles ont été piratées ». Concrètement, les cyberattaques touchent tout type d'entreprises, et pas uniquement les grosses structures.

Toutefois, on constate une nette augmentation des attaques contre des entreprises de plus en plus petites. Pour l'Anssi (Agence Nationale de la Sécurité des

Systèmes d'Information), l'amélioration de la cybersécurité des grandes entreprises pousse les cybercriminels à s'orienter vers des attaques de TPE/PME, qui ont souvent moins conscience du risque cyber ou qui n'ont pas les moyens de s'équiper d'un appareil de sécurité informatique digne de ce nom.

Le préjudice d'une cyberattaque pour une TPE/PME est tel que 71% de celles qui en font l'objet déposent le bilan dans les 3 ans (Symantec/IFOP). Il y'a donc là un sujet essentiel dont le gouvernement doit s'emparer.

Justement, que peut-il être fait par les pouvoirs publics pour lutter contre la cybermenace et pour construire la cyber résilience ?

L'enjeu est double : accompagner la création d'une filière de cybersécurité française à fort potentiel économique, et garantir à notre pays la maîtrise des outils technologiques nécessaires à sa souveraineté.

C'est pourquoi le gouvernement a lancé en 2021 une stratégie nationale pour la cybersécurité, dotée d'1 milliard d'euros, et qui s'articule autour de 4 axes majeurs : acquérir des solutions de cybersécurité souveraines et innovantes, renforcer l'intégration des différentes parties prenantes de l'écosystème de la

cybersécurité, soutenir la demande en matière de cybersécurité en sensibilisant les Français, et enfin investir dans la formation aux métiers de la cybersécurité. Le fer de lance de cette stratégie n'est autre que le Campus cyber, situé à Puteaux, dans ma circonscription. Ce dernier rassemble plus de 160 acteurs français et internationaux de la sécurité numérique, dont des entreprises (grands groupes, TPE, PME) des services de l'État (ministère de l'Intérieur, des Armées, Anssi) et des acteurs du monde académique et associatif. Il doit permettre d'aider à la réalisation de projets de recherche et de favoriser l'éclosion de licornes cyber françaises.

La sécurité : un moteur pour l'économie française



La question de la place de la sécurité dans l'économie nous amène à considérer deux points de vue. Pour Éric Ciotti, Député des Alpes-Maritimes, Questeur de l'Assemblée nationale, la relation positive qu'il existe entre le fait d'avoir une société pacifiée, où la sécurité et l'ordre sont assurés, et la prospérité économique, qui ne peut se développer dans le chaos. Il faut également avoir conscience que la sécurité est un secteur économique à part entière qui alimente lui-même la production de biens et de services, augmentant ainsi la richesse nationale. Tout ceci doit être entrevu à l'aune des mutations qui se font jour dans la manière d'assurer la sécurité, notamment par l'émergence de nouveaux acteurs.

Pourquoi s'intéresser à la place de la sécurité dans l'économie ?

Car la sécurité est un droit fondamental pour chaque individu, une des premières questions politiques et un enjeu majeur pour toute nation. La raison d'être même de l'État est d'assurer la sécurité collective, tant vis-à-vis des menaces extérieures, que des menaces intérieures. C'est le *Léviathan* de Thomas Hobbes, qui prévoit que chacun accepte de renoncer à un peu de liberté pour que la sécurité collective soit assurée par une entité supérieure, l'État, qui entretient une armée, une force de police et une justice. La pacification des sociétés a d'ailleurs été un préalable indispensable à l'essor du commerce et des échanges économiques. Sous le système féodal, les paysans payaient leur sécurité au seigneur, puis s'est construit l'État centralisé qui a peu à peu repris cette mission. Cette nécessité nourrit en retour l'économie, car pour répondre aux exigences de sécurité il faut bien produire les moyens pour l'assurer.

Quelle est justement la contribution de la sécurité à l'économie ?

Tant le secteur de la sécurité publique que le secteur de la sécurité privée contribuent à l'économie. Il y a ainsi de multiples fleurons français qui évoluent dans le secteur de la sécurité et qui fournissent les forces de sécurité française, mais exportent aussi à l'étranger. En ne considérant que les entreprises qui fournissent des produits de sécurité physique, de services électroniques et numériques ou encore de services de cybersécurité, et en excluant les entreprises de services de sécurité privée, la filière sécurité représente ainsi 4 000 entreprises, 130 000 emplois et 28 milliards d'euros de chiffre d'affaires (dont 13 milliards d'euros réalisés à l'export). Cette filière est extrêmement innovante et, avec les enjeux de la transformation numérique et de la nécessaire sécurisation des données, elle est un moteur important de notre développement technologique. Ainsi, les industriels de la sécurité investissent près de 1,7 milliard d'euros dans la recherche et développement, soit 5% de leur chiffre d'affaires global. Il est à ce titre déplorable que nous ne protégeons pas assez nos fleurons. J'en veux pour exemple Alsid, pépite



L'acteur principal et central de la sécurité dans notre pays est et doit rester l'État.

française de la cybersécurité, qui protégeait nos grands groupes industriels comme Sanofi, Vinci Énergies ou encore Lagardère, que le gouvernement a laissé être rachetée en 2021 par l'américain Tenable. Par ailleurs, le budget de la sécurité publique peut être considéré comme contribuant aussi au fonctionnement de l'économie. En 2023 ce sont ainsi 23 milliards d'euros, soit près de 1% du PIB, qui est consacré à la mission « sécurités » du budget de l'État. Les enjeux de sécurisation importante à l'approche de l'organisation des Jeux olympiques 2024 dans notre pays vont également contribuer au dynamisme du secteur de la sécurité dans notre économie. La sécurité privée, en plein essor ces dernières années, devrait d'ailleurs y prendre sa part.

Quelles perspectives tracez-vous quant à la place de la sécurité privée ?

Je tiens tout d'abord à rappeler que l'acteur principal de la sécurité dans notre pays est et doit rester l'État. Il peut naturellement s'appuyer, sans se défaire, sur les collectivités territoriales dotées par exemple de polices municipales ou de gardes-champêtres dans les territoires ruraux. Il est vrai cependant que les entreprises de sécurité privée sont également devenues un acteur à part entière de la sécurité intérieure. Celles-ci

ont d'ailleurs connu une croissance très importante ces dernières années. Un rapport parlementaire, établi par les députés Jacqueline Macquet et Dino Cinieri en 2021 pointe ainsi que le marché de la sécurité privée a connu une croissance soutenue ces dernières années, de l'ordre de + 4,5 % en 2018 et de + 5 % en 2019, représentant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros. Les entreprises de ce secteur ont donc tout à fait leur place dans le continuum de sécurité tel qu'il existe dans notre pays, en particulier en vue des Jeux Olympiques où près de 10 millions de spectateurs sont attendus.



La croissance économique française ne se fera pas sans la sécurité en approvisionnement énergétique



Raphaël Schellenberger, député du Haut-Rhin, a récemment remis son rapport parlementaire sur les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France, après 6 mois d'auditions intenses. L'expert en énergie, surnommé aussi « député de Fessenheim », était déjà l'auteur d'une mission d'information sur la fermeture de la centrale alsacienne lors de son précédent mandat. Mise en lumière d'un système court-circuité par des erreurs de stratégies politiques.



Cet hiver, nous avons connu des graves pénuries d'énergie ce qui a mécaniquement engendré une augmentation fulgurante des prix. Quelles en sont les causes ?

La politique anti-nucléaire portée par François Hollande et poursuivie par Emmanuel Macron s'est soldée par la fermeture de capacités de production d'électricité pilotable, bon marché et abondante. Elle a emporté avec elle un désintérêt pour toute la filière et notre parc nucléaire n'était que partiellement disponible cet hiver alors que nous en aurions plus que jamais eu besoin. L'agression de l'Ukraine par la Russie a eu pour conséquence l'arrêt des importations de gaz en Europe ; or, de nombreux pays européens sont dépendants du gaz russe. Enfin, avec la reprise économique – et donc industrielle – mondiale, les besoins énergétiques sont colossaux et pas nécessairement disponibles. Conséquence ? La pénurie des énergies a engendré une explosion des prix. Cette situation a également été permise par la répétition d'une pensée politique qui imagine pouvoir créer de la valeur sans énergie. Cela est faux.

Vous voulez dire que sans énergie, il n'y a pas de croissance possible ?

Absolument. L'énergie est toujours au cœur de la création de valeur. Toute création de richesse, de service, extractive, de transformation ou même intellectuelle n'est toujours qu'une fonction de l'énergie.

Regardons de plus près les chiffres désastreux de la croissance française : la sidérurgie a chuté de 23% en un an, la fabrication du papier a chuté de 26% sur la même période... On a tous en tête l'envolée des factures de nos boulangers, des factures multipliées par 2, 5 parfois 10 ! Dans ce contexte de renchérissement de l'électricité et du gaz, les branches intensives en énergie sont particulièrement exposées à la hausse de leurs coûts de production. L'explosion des prix de l'énergie a pour conséquence directe la faillite des entreprises et une crise sociale de grande ampleur. Cette crise nous rappelle d'ailleurs que notre modèle social est construit sur la transformation de l'énergie. Sans elle, nous n'aurons pas les moyens de payer notre modèle de protection.

Que faire pour enrayer cette crise ? Comment baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages ?

Lors des nombreuses auditions que nous avons menées dans le cadre de la Commission d'enquête sur la souveraineté énergétique, il a très longtemps été question de « sécurité d'approvisionnement » des énergies. Pourquoi ? Parce que les gouvernements successifs de ces dix dernières années n'ont pas pris au sérieux les risques de pénurie d'énergie. En effet, lorsque François Hollande met dans son programme de 2012 la baisse à 50% de la production électrique issue de la filière nucléaire (alors qu'elle était de 75%), il le fait sans aucune étude d'impact et sans prévision. L'énergie nécessite du temps long, de la prospection et de la stabilité. Prendre des décisions symboliques pour plaire à un certain électorat est néfaste et dangereux pour toute la société et pour toute l'économie.

Que préconisez-vous ?

L'une des propositions suggérées dans le rapport de la Commission d'enquête est de demander à RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité) de faire évoluer à court terme son critère de sécurité d'approvisionnement, et lancer une refonte de notre doctrine de sécurité d'approvisionnement globale. Il faut partir du principe – parce que c'est un fait – que nos besoins en électricité

vont bondir et que nous avons besoin de capacité de production électrique. Pour ce faire, il nous faut développer une nouvelle filière industrielle de nouveaux réacteurs nucléaires de 4^{ème} génération (plus sûre, plus durable, avec un système de fabrication de combustible et d'installations de retraitement, moins gourmande en combustibles). Par ailleurs, il faut réformer sans plus tarder le marché européen de l'électricité qui s'est construit au détriment des intérêts français et dans un cadre où les vulnérabilités de notre système n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il faut aussi investir dans les nouveaux moyens de production énergétique. Je pense ici par exemple au développement des réseaux de chaleur ou encore de la biomasse, aux carburants de synthèse avec les e-fuels pour les véhicules individuels etc. Les entreprises ont déjà fait beaucoup d'efforts sur leurs process, mais il y a là aussi encore des pistes d'amélioration qui en plus de permettre une meilleure efficacité énergétique redonneront de la compétitivité économique. Enfin, il faut que le critère de la décarbonation soit simplement un critère supplémentaire de notre stratégie énergétique, il ne faut donc pas négliger la nécessité de la disponibilité, de l'accessibilité et de la permanence de l'approvisionnement.

Vous semblez optimiste sur l'avenir, est-ce le cas ?

Si l'on ne devait retenir qu'une chose, ce serait celle-là : nous ne sommes en rien condamnés à un avenir décroissant, inconfortable, fait de pénuries, de mesures restrictives qui empoisonnent par ailleurs la vie de nos concitoyens et restreignent nos libertés les plus fondamentales. On peut voir les enjeux environnementaux et énergétiques comme un immense défi à relever par l'intelligence humaine et donc par la Recherche, le développement et l'industrialisation. Je suis de ceux-ci. Je crois plus que jamais que la croissance est le meilleur allié de l'environnement. Je crois aussi que la France et l'Europe peuvent devenir les moteurs de cette croissance verte si elles s'en donnent les moyens. C'est en ressentant toute une filière industrielle se remobiliser au fur et à mesure des travaux de notre commission que j'ai retrouvé l'espoir. Le génie français a encore une grande histoire à écrire !

Les enjeux économiques de la sécurité privée



En 2020, Dino Cinieri, Député de la Loire, Conseiller Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et ancien chef d'entreprise dans le domaine de la sécurité, a été nommé rapporteur d'une mission d'information sur les enjeux économiques de la sécurité privée.

Pourquoi avoir demandé cette mission à Roland Lescure alors Président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale ?

Le secteur de la sécurité privée reste très méconnu des Français qui ne connaissent généralement que l'agent de sécurité au sein des espaces commerciaux ou immobiliers, alors qu'il existe une multitude de professions en son sein qui constituent autant de segments aux fondamentaux parfois très différents, allant du transport de fonds et de valeurs à la sécurité électronique, en passant par la protection rapprochée et la sûreté aéroportuaire.

La sécurité privée est une filière économique essentielle pour notre pays, surtout à l'approche d'événements internationaux de grande ampleur comme la coupe du monde de rugby qui aura lieu en septembre 2023 ou les Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Avec ma collègue co-rapporteur Jacqueline Maquet, Députée du Pas-de-Calais, nous avons voulu offrir une visibilité forte à un sujet trop peu traité et formuler des propositions pour faire évoluer son cadre de régulation et d'exercice.

Qu'est ce qui vous a le plus frappé lors des nombreuses auditions menées ?

Durant les mois de travail et d'auditions, nous avons pu entendre un large panel d'acteurs et dresser ainsi un portrait relativement complet de ce secteur d'activité protéiforme.

« La sécurité privée est une filière économique essentielle pour notre pays, surtout à l'approche d'événements internationaux de grande ampleur. »

Le marché de la sécurité privée est à la fois complexe, dynamique et en proie à des difficultés d'ordre structurel et conjoncturel. Il connaît des taux de croissance de 3 à 5% par an ces dernières années, essentiellement portés par les activités de surveillance humaine et de sécurité électronique. Mais il est aussi fragilisé par des difficultés conjoncturelles et structurelles importantes et différentes selon ses segments.

Ces difficultés conjoncturelles et structurelles sont-elles inéluctables ?

Les difficultés conjoncturelles résultent de l'impact de la crise sanitaire, qui ont surtout touché certains segments comme l'événementiel et l'aérien. 70% des entreprises déclarent avoir connu une baisse de chiffre d'affaires en 2020, et 50% déclarent que cette perte a dépassé 15%. La fin de la crise laisse toutefois espérer une reprise satisfaisante des activités.

Mais des difficultés structurelles plus sectorielles existent également. Elles prennent la forme, par exemple dans le secteur de la surveillance humaine, d'une pression à la baisse des prix et de pratiques de sous-traitance en cascade, avec des conséquences évidentes pour ses agents en termes de précarité.

Le transport de fonds et de valeurs fait face à un marché domestique de

taille limitée et au recul du cash qui le conduit à devoir faire évoluer son modèle économique.

Enfin, d'autres segments rencontrent des difficultés liées parfois à des lenteurs administratives (protection rapprochée), ou à l'absence de reconnaissance de leur profession (sécurité événementielle) ou de régulation suffisante de celle-ci (recherches privées, surveillance humaine etc.). Seule la sécurité électronique paraît échapper en partie à ces difficultés, en raison de la composante technologique plus importante de son activité et à des leviers de croissance liés au développement des technologies numériques.

Quels leviers le législateur peut-il enclencher pour soutenir ce secteur ?

La loi pour une sécurité globale préservant les libertés a constitué un véhicule puissant de débats et a porté des avancées importantes, en encadrant la sous-traitance notamment.

Dans le cadre de la Mission d'information, nous avons fait quinze propositions sur la formation, l'apprentissage, l'adaptation du cadre juridique de certaines professions, l'assouplissement du continuum de sécurité ou encore la promotion d'une véritable culture commune de la sécurité publique chez les Français mais aussi chez les acheteurs publics.

La sécurité privée est une filière majeure pour l'économie et la société française qui doit être davantage valorisée pour constituer un outil de sécurité pour nos concitoyens, et de compétitivité pour notre pays. Sa structuration en filière doit donc être approfondie, avec l'appui des pouvoirs publics, et sa visibilité renforcée, au profit d'une meilleure intégration au sein des pratiques quotidiennes de sécurité. Cela ne pourra se faire sans une véritable reconnaissance de l'apport de ces différents métiers à notre pays dans un contexte où le risque terroriste reste élevé et où ces professions ont été, elles-aussi, en première ligne pendant la crise sanitaire.



Lutter contre l'occupation illégale de terrains privés



Adjoint chargé de la sécurité auprès du maire de Reims durant de nombreuses années et toujours conseiller communautaire du Grand Reims, Xavier Albertini a eu à connaître des situations dans lesquelles des entreprises étaient entravées physiquement, matériellement dans leur liberté de commercer par des comportements condamnables. Le député a été parfois frustré de ne pas disposer d'une législation adaptée pour garantir le respect de l'ordre public sur le territoire de sa commune. Son expérience d'élus locaux nourrit continuellement le Législateur désormais.



En tant qu'adjoint à la sécurité, quelle mesure que vous avez prise vous semble la plus pertinente ?

Je fais partie de ses responsables politiques qui pensent que la sécurité est la première des libertés. Un élu local peut développer absolument toutes les politiques les plus audacieuses, si ses concitoyens ne se sentent pas en sécurité, l'impact des politiques mises en œuvre est considérablement amoindri car l'adhésion sera partielle.

J'ai suivi notamment, en tant qu'adjoint chargé de la sécurité, le déploiement du plan de mise en place de caméras de vidéoprotection dans la ville de Reims, et en particulier positionnées dans les artères commerçantes.

Élu député, j'ai donc utilisé les expériences de terrain en tant qu'élus locaux pour travailler un dispositif légal concret pour réformer l'accueil des gens du voyage : une réforme équilibrée sur les devoirs, obligations et droits des uns et des autres, des collectivités comme des communautés des gens du voyage.

Chacun a des responsabilités : les uns de mettre en œuvre la loi et en particulier en mettant à disposition des aires d'accueil, les autres de ne pas occuper illégalement des terrains publics comme privés.

Ce sont aussi des entrepreneurs qui sont les victimes de ces occupations illégales, de dégâts dont les coûts peuvent être exorbitants car outre les dégradations, c'est l'activité économique qui est paralysée.

Que contient votre proposition de loi ?

Les 3 premiers articles de cette proposition de loi renforcent donc l'arsenal de sanctions à la main du préfet, des élus locaux, via des procédures de police administrative ou judiciaire lorsque l'occupation illégale ou les dégradations sont constatées sur des terrains publics comme privés.

Concrètement l'article 1 de la proposition de loi vise à renforcer la procédure administrative d'évacuation d'office des résidences mobiles en cas de stationnement illicite. Il est d'abord proposé de doubler la durée d'effet de la

procéder à l'évacuation d'office dès lors que la mise en demeure n'a pas été suivie d'effet. L'idée est vraiment d'agir vite et de libérer les terrains dès les premiers jours.

L'article 2 complète le code pénal. La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est actuellement punie de 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende dans des cas énumérés limitativement. Il s'agit par cet article d'inclure comme fait générateur de ce délit l'installation sans titre sur un terrain. Très souvent les collectivités et les propriétaires privés constatent d'importants dégâts pour forcer l'entrée d'un terrain. Ces comportements ne doivent pas rester sans sanction. La peur de la sanction doit dissuader les comportements délictueux.

Enfin l'article 3 modifie le code pénal en reversant la charge de la preuve. L'occupant pour apporter la preuve de son installation licite sur un terrain devra fournir un justificatif et disposer de l'identité du propriétaire ou du titulaire du droit d'usage du terrain. L'installation sans titre peut actuellement s'éteindre par le versement d'une amende forfaitaire de 500€. Il est proposé de la porter à 1 000€. Il est aussi prévu de transformer d'une compétence discrétionnaire à une compétence liée la saisie des véhicules à l'exception de ceux destinés par nature et non par transformation à l'habitation.

Pensez-vous que ce sera suffisant ?

Ces 3 nouveaux dispositifs légaux comblent les lacunes d'une législation qui ne permet pas aux élus locaux, aux personnes privées d'agir efficacement dès les premiers jours de constatation d'une occupation illégale.

Ce texte, soumis à l'avis d'élus locaux et de membres du corps préfectoral, a reçu le soutien transpartisan de dizaines de députés et je m'attelle à ce qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

“**Élu député, j'ai utilisé mon expérience d'élus locaux pour travailler un dispositif légal concret pour lutter contre l'occupation illégale de terrains.**”

Les élus locaux ont-ils suffisamment d'outils pour faire respecter l'ordre public ?

Les outils à la disposition des élus locaux peuvent être insuffisants pour maintenir l'ordre public. Cela peut être le fait d'une législation inexistante, incomplète, inadaptée ou par l'interprétation de cette législation par les autorités compétentes.

mise en demeure du préfet, pour passer de 7 à 14 jours. Pour éviter que les campements évacués se reconstituent de nouveau de manière illicite sur la commune ou sur le territoire de l'EPCI dans un temps court, il est nécessaire d'allonger la durée d'applicabilité de la mise en demeure à 14 jours. Il est également proposé de transformer la compétence discrétionnaire en compétence liée du préfet s'agissant de

La cybersécurité : un enjeu démocratique majeur



Aujourd'hui les cyberattaques ne cessent de se multiplier : depuis février 2020, 1377 raids informatiques avec demande de rançons ont été répertoriés en France. Virginie Duby-Muller, députée de la Haute-Savoie et Vice-Présidente du groupe d'études « Économie, sécurité et souveraineté numériques » alerte sur l'importance d'apporter des réponses coordonnées et proportionnées à cette menace importante pour notre économie et plus largement notre démocratie.

Ces dernières années ont été marquées par la montée en puissance continue des cyberattaques, faisant de la cybersécurité un enjeu majeur aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers ou les administrations. Qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

La transformation numérique que nous avons connue ces dernières années a mécaniquement entraîné de nouvelles menaces en matière de cybersécurité. Ainsi, récemment, lors de la pandémie de coronavirus, les entreprises ont dû s'adapter au télétravail, ouvrant ainsi de nouvelles portes et plus de possibilités pour les cybercriminels. 2021 a donc été marquée par une augmentation de 68% des cyberattaques en Europe, selon le spécialiste en cybersécurité israélien CheckPoint. Le secteur de la santé a été particulièrement touché (+108% d'attaques), ainsi que les secteurs banque/finance (+98%) et administration/défense (+86%).

L'année 2022 a vu les actes de piratage continuer d'augmenter, cette fois renforcés par la guerre en Ukraine et la complexification des relations entre la Russie et le monde occidental. La protection contre les cyberattaques est plus que jamais devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les États. Aucun secteur n'est épargné : l'industrie, l'agriculture, la finance, l'hôpital ou les collectivités locales, tous peuvent désormais faire l'objet d'une cyberattaque. Ainsi en Haute-Savoie, la mairie d'Annecy et celle de Ville-La-Grand ont été attaquées. Sans compter l'Assemblée nationale et le Sénat qui ont également subi une attaque russe, ce qui montre le danger que courent nos démocraties.

Les conséquences des attaques des hackers peuvent aussi être lourdes et polymorphes (atteintes économiques, pertes de données, paralysie des systèmes d'information, piratage d'infrastructures sensibles...). Dans ce monde chaque jour plus dangereux, la guerre en Ukraine a montré que la manière de faire la guerre évolue elle aussi : outre les champs de conflictualité traditionnels (l'air, la terre et la mer), il faut désormais ajouter l'espace et les fonds marins mais aussi les champs immatériels tels que le cyberspace ou les fake news. Les cyberattaques constituent des

actes de guerre. C'est pourquoi, j'ai voté en faveur de la Loi de Programmation Militaire 2030 qui consacre un effort budgétaire substantiel de 413 milliards d'euros dédié à nos armées, soit 2% du PIB, dont 4 milliards pour le cyber, 6 milliards pour l'espace, 8 milliards pour le numérique et 10 milliards pour l'innovation. Aux moyens financiers s'ajoute un renforcement des prérogatives des agents de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) pour lutter plus efficacement contre le risque cyber.

Comment lutter contre la cybercriminalité ?

Les États comme les entreprises ont désormais pris conscience des dangers numériques qu'ils encourent. Le secteur de la cybersécurité est donc particulièrement dynamique : les solutions de cybersécurité se perfectionnent constamment, se tournant vers des technologies mêlant intelligence artificielle, mutualisation et utilisation d'informations diverses, prises de décision automatisée, ou encore analyse du comportement des utilisateurs pour les outils les plus avancés. Le Forum International de la cybersécurité, qui se tient chaque année à Lille, permet de constater le dynamisme de l'ensemble de l'écosystème, dynamisme que les pouvoirs publics soutiennent.

Je pense ainsi au plan de 1 milliard d'euros pour renforcer la cybersécurité qui s'inscrit désormais dans la stratégie nationale d'accélération de la filière cybersécurité dans le cadre de France 2030 qui comprend notamment un financement

public de 250 millions d'euros pour développer plusieurs volets ou à l'effort dans la LPM.

Au-delà de l'aspect financier, il faut mettre en place une stratégie globale pour développer une filière française de la cybersécurité. L'inauguration du Campus Cyber, inspiré de l'exemple israélien de Berska, y contribuera, je l'espère. En effet, ce campus rassemble sur un même site des entreprises (grands groupes, PME), des services de l'État, des organismes de formation, des acteurs de la recherche et des associations afin de mettre en œuvre des actions communes en matière de cybersécurité.

Ces mesures suffisent-elle ?

S'il est important de mutualiser les compétences afin de lutter toujours plus efficacement contre les cyberattaques, il faut également renforcer les moyens alloués à la police. La police française a d'ailleurs axé son action sur la coopération internationale. Les policiers de la BLC2 ont ainsi mené seize missions à l'étranger en 2022. En effet, les hackers ignorent les frontières : il est donc essentiel que les polices coopèrent et échangent des informations indispensables au démantèlement des réseaux criminels. Afin d'optimiser les recoupements opérationnels, les polices pourraient aller plus loin en harmonisant leurs méthodes de travail sur la prise de plaintes ou les méthodes d'investigation. Indéniablement, les JO de Paris seront un test grandeur nature de notre capacité à lutter efficacement contre les attaques cyber.

Indéniablement, les JO de Paris seront un test grandeur nature de notre capacité à lutter efficacement contre les attaques cyber.



Protégeons la cuisine du terroir, cultivons l'âme de la France !



Les spécificités locales ne font pas seulement partie de notre patrimoine culinaire, elles sont une vertèbre indispensable dont l'affaiblissement entraînerait l'affaissement de toute la Culture française en général. Alors que les créations picturales ou encore musicales, pour ne citer qu'elles, sont protégées, la créativité culinaire française est, quant à elle, enfermée dans un flou juridique qui n'est plus acceptable. C'est pourquoi, en étroite lien avec des associations et des avocats spécialistes, Alexandra Borchio Fontimp, sénatrice des Alpes-Maritimes, a déposé le 6 avril 2023 une proposition de loi visant à garantir la protection des recettes régionales françaises et des créations culinaires.



Quelles ont été les sources à l'origine de votre proposition de loi ?

Je crois que la cuisine est une partie indéniable de notre patrimoine. Comme la Tour Eiffel, les châteaux de la Loire ou le Mont Saint-Michel, il m'est impossible d'accepter qu'on puisse faire tout mais surtout n'importe quoi avec ces monuments de nos cultures régionales.

L'idée de cette proposition de loi m'est venue en réalité dans les rayons de mon supermarché. En faisant mes courses, je me suis rendue compte que certains industriels avaient la fâcheuse tendance de dévoyer les recettes de mon enfance dans le seul objectif de faire plus de profit. Or, galvauder le contenu de la salade niçoise, du pan bagnat ou de la choucroute relève de l'hérésie culinaire.

C'est pourquoi, j'ai souhaité rédiger en étroite collaboration avec Maître Thimothée Fringans-Ozanne, Présidente de l'association Toqualoi et suite à de nombreux échanges avec Frank Viano, Président de l'association Cuisine Niçoise une proposition de loi qui vise à préserver nos spécificités.

Concrètement, de quoi est composée votre proposition de loi ?

Ma proposition de loi est avant tout incitative, elle vise à proposer des solutions structurées et structurantes pour garantir la pérennité de notre cuisine régionale. Loin de vouloir pénaliser les amateurs de cuisine comme les grands chefs, elle a pour objectif de décourager certains industriels du secteur de l'agro-alimentaire qui détournent la composition originelle d'un plat en le vendant en pleine conscience sous l'appellation de « cuisine traditionnelle régionale ».

La cuisine est une partie indéniable de notre patrimoine.

Plus précisément, ce texte prévoit le renforcement des pouvoirs et des compétences de l'institut national de la propriété industrielle, la mise en place d'un répertoire des recettes régionales françaises, la création d'une mention « recette régionale française » symbolisée par le logo ci-contre ou encore la création d'un certificat de création culinaire.



« recette régionale française »

Quelles sont les conséquences issues de votre proposition de loi ?

Les conséquences de notre travail législatif sont multiples mais si je devais les résumer en une phrase, j'aurais tendance à vous dire qu'il s'agit « de rendre à César ce qui appartient à César ».

Notre travail a eu pour objectif d'offrir un cadre juridique à un domaine initialement peu ou pas encadré par le droit positif. À l'image des brevets très répandus dans le milieu entrepreneurial, le certificat de création culinaire vise à établir sous certaines conditions un titre de propriété industrielle. De cette manière, l'objectif est de protéger le créateur des usurpateurs en lui conférant un droit exclusif d'exploitation.

De plus, notre proposition a pour but de sanctuariser une partie essentielle de ce qui fait l'histoire de France. Par la mise en place d'un répertoire des recettes régionales françaises, nous permettons dans un souci

de transmission aux générations à venir la reproduction à l'identique des plats régionaux de leurs aïeux.

Par ailleurs, à l'image de la mention « Appellation d'Origine Contrôlée » bien connue par les consommateurs français, nous souhaitons que soit mis en place la mention « recette régionale française » afin de rendre un hommage supplémentaire à un plat qui, par la seule existence composerait une partie du patrimoine culinaire français.

Enfin, même si comme je le disais précédemment, la proposition de loi a un objet essentiellement incitatif, nous avons souhaité mettre en place en dernier recours et lorsque la mauvaise foi ne fait nul doute, la possibilité pour la personne qui estime avoir un droit sur le certificat de création culinaire ou la personne lésée de revendiquer en justice la propriété de la demande ou du certificat de création culinaire délivré. Ainsi, lorsque le caractère incitatif ne permet pas de résoudre le conflit, la justice civile et pénale prendra le relais pour sanctionner tout acte constitutif d'un acte de contrefaçon.

Pourquoi est-ce si important ?

À l'heure où notre pays traverse une perte de repères sans précédent, il est fondamental de tenter humblement de rebâtir des garde-fous.

La France est le fruit de son histoire et puise ses racines au plus profond des âges. Si l'incendie de Notre-Dame a eu pour certains l'effet d'un électrochoc rappelant que notre pays se composait d'un patrimoine bâti extraordinaire, je crois qu'il est opportun de rappeler que la France est aussi le fruit de son patrimoine immatériel, de ses savoir-faire et de son patrimoine culinaire.

Ainsi, dans cet objectif, l'introduction d'une protection juridique de nos recettes traditionnelles régionales et créations culinaires nouvelles permettrait d'une part une plus grande valorisation de nos magnifiques territoires et encouragerait véritablement d'autre part l'innovation culinaire.

Assurer le bien-être de nos concitoyens mais dans le respect des libertés



Pour le sénateur de Côte-d'Or Alain Houpert, les nouvelles technologies doivent aider à renforcer la sécurité des citoyens et permettre de développer une économie souveraine, à condition qu'elle soit encadrée par les pouvoirs publics.



Le sénat vient d'adopter l'usage de la reconnaissance faciale dans le cadre de la sécurité des citoyens. Une mesure qui inquiète sur le plan de la vie privée. La sécurité doit-elle passer par une restriction de la vie privée ?

Il y a un équilibre à trouver entre la sécurité de nos concitoyens et le respect de la vie privée. Nous devons être attentifs à déployer des outils qui soient adaptés aux enjeux de la sécurité. Par exemple, l'usage de drones dans les manifestations peut répondre à une nécessité pour intervenir contre des casseurs, des dégradations volontaires et gratuites. C'est aussi une façon de préserver le droit de manifester. Pendant les mouvements de la réforme des retraites, certains n'osaient plus aller manifester par peur pour leur sécurité ou celle de leurs enfants. Il faut aussi garantir ces droits et c'est également une façon de lutter contre la récupération politique qui en est faite par l'exécutif qui utilise ces scènes que nous avons pu voir pour justifier un renforcement de la répression policière. Par contre, l'usage de drone pour verbaliser des manifestants pacifistes, c'est non ! Concernant la reconnaissance faciale, je m'oppose à une généralisation et surtout, il m'apparaît indispensable d'encadrer drastiquement son usage, si nous devons être appelé à y recourir, à des situations d'urgence. Le vrai problème est que nous savons que par définition, tout ce qui est autorisé partiellement a tendance à se généraliser.

« Nous avons besoin de sécurité, et c'est une opportunité économique pour les entreprises. À conditions qu'elles soient françaises et qu'elles ne soient pas contrôlables. »

D'autant plus face à un gouvernement qui s'appuie davantage sur la Constitution que sur le parlement pour voter la loi et qui s'attache d'abord à ce qui est légal sans prendre en compte ce qui est moral ou idéologique.

Nous ne pouvons pas non plus confier le traitement des données à des entreprises étrangères même de pays alliés. Si nous voulons moderniser notre sécurité, il apparaît donc indispensable d'investir dans une industrie souveraine,

« Nous ne pouvons pas confier le traitement des données à des entreprises étrangères même de pays alliés. »

Ces dernières années, la « sécurité » est devenue une question centrale. Et a vu émerger tout un pan économique tant dans le privé que le public. Comment selon vous doit-on aborder cette nouvelle économie ?

Les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, les réseaux donnent accès à tout un panel de dispositifs qui sont de plus en plus efficaces mais qui menacent la vie privée des individus. L'exemple de la Chine est flagrant et c'est notamment l'une des craintes des citoyens des pays démocratiques. Nous avons besoin

de sécurité, et c'est une opportunité économique pour les entreprises. À conditions qu'elles soient françaises et qu'elles ne soient pas contrôlables. En matière de sécurité intérieure, ce n'est pas tant le manque de dispositif que les moyens humains des forces de l'ordre, de la justice qui manquent. S'appuyer sur les nouvelles technologies, c'est une nécessité mais nous devons faire émerger des technologies qui soient françaises et encadrées par les pouvoirs publics. L'exemple des voitures-radar confiées à des prestataires privés en est l'exemple : véhicules non entretenus, manque de transparence. La sécurité est une mission de service public qui ne doit pas être délaissée à des entreprises dont le seul argument est celui de la rentabilité.

sous contrôle des pouvoirs publics, et avec des technologies qui ne dépendent pas de composants de l'autre bout du monde. Encore une fois, je pense que nous ne devons pas ignorer tout ce qui peut assurer le bien-être de nos concitoyens mais nous devons le faire dans le respect des libertés, pour que les usages facilitent la vie et ne la compliquent pas. Et malheureusement, en ce qui concerne les nouvelles technologies, et les enjeux publics, ce gouvernement nous a démontré qu'il n'en était pas capable avec une tendance fâcheuse à vouloir privatiser les pans les plus importants de notre vie quotidienne.

Renforcer notre attractivité, pour financer la relance industrielle de la France



Nommé parlementaire en mission par la Première ministre auprès du Gouvernement sur l'attractivité économique de la France et le financement de notre relance industrielle, Charles Rodwell, député de la 1^{re} circonscription des Yvelines, dresse les enjeux de cette bataille et appelle les élus locaux et les entreprises de tous les départements à partager leurs propositions.

Depuis 2017, Emmanuel Macron a fait de la relance de nos industries une priorité. Malgré des difficultés persistantes, quelques premiers succès sont très encourageants. Dans une récente tribune pour Marianne, vous plaidez pour renforcer l'attractivité de la France, afin de convaincre des investisseurs venus du monde entier d'investir dans notre pays, au service de nos intérêts nationaux. Quels en sont les enjeux ?

La relance industrielle de la France est la mère de nos batailles. Elle l'est, parce qu'elle doit permettre à chaque Français de retrouver le pouvoir de vivre de son travail, quelle que soit la région dans laquelle il vit.

Après trente années de désindustrialisation qui ont fracturé notre pays, cette relance est engagée, avec des premiers succès concrets, qui reposent sur des choix politiques assumés. Grâce à notre politique fiscale, les impôts des ménages et des entreprises ont baissé de plus de 50 milliards d'euros. Grâce aux réformes de notre marché du travail, nos entreprises ont créé près de 2 millions d'emplois partout en France, en six ans. Grâce à nos investissements massifs, publics et privés, dans l'offre française, près de 200 usines ont ouvert en France sur les deux dernières années.



Ces succès reposent également sur l'engagement des Français qui, par leur travail, financent les 150 milliards d'euros d'investissements publics engagés à travers les plans France Relance et France 2030.

Enfin, ces succès reposent sur l'engagement des entreprises françaises et internationales qui font le choix d'investir en France, pour y implanter des activités stratégiques pour la sécurité de nos chaînes de valeur. Dans un monde en pleine recomposition géopolitique, leur maîtrise est devenue un enjeu capital pour garantir l'indépendance et la prospérité de notre pays.

Vous évoquez la sécurité de nos chaînes de valeur stratégiques. Sur cette question, comment renforcer à la fois l'attractivité et la souveraineté de notre pays, deux objectifs qui peuvent sembler contradictoires ?

Alors que l'édition 2023 du Sommet Choose France s'est tenu le mois dernier à Versailles, dans ma circonscription, affirmons-le clairement : la France est depuis quatre ans le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers, c'est une bonne nouvelle pour la maîtrise de nos chaînes de valeur stratégiques.

En la matière, les exemples pleuvent. La production de batteries en France et en Europe est fondamentale pour permettre à nos filières d'excellence – notamment automobile – de réussir leur transition électrique. C'est le sens de l'essor de notre champion national Verkor et de l'implantation des sites industriels d'ACC, de Prologium et de XTC dans les Hauts-de-France.

Notre dépendance extrême aux importations de semi-conducteurs venues d'Asie, met en doute la pérennité d'une part de nos industries aéronautiques, automobiles et informatiques au 21^e siècle. C'est l'enjeu de l'investissement record annoncé conjointement en 2023 par STMicroelectronics et Global Foundries, pour l'extension du site de production de Crolles.

En matière de santé, c'est pour faire face aux pénuries que nous avons connues depuis l'épidémie du Covid-19, que le Président

de la République a annoncé, en juin dernier, la relocalisation en France de la production de 25 médicaments.

Des initiatives que tous saluent...

C'est en effet dans un esprit (presque) transparent, que nous avons fait le choix politique et industriel décisif de reprendre le contrôle de nos chaînes de valeur stratégiques, en soutenant nos industries nationales et attirant, sur notre sol, des entreprises venues du monde entier.

Les premiers succès sont là : nous parvenons désormais à convaincre les plus grands groupes industriels mondiaux, d'investir en France pour y implanter leurs activités. La France doit maintenant décliner cette politique offensive, pour attirer des entreprises plus petites – des PME et des ETI – mais tout aussi stratégiques pour la sécurité de nos chaînes de valeur.

Comment y parvenir concrètement ?

C'est l'un des objets principaux de la mission que je mène pendant six mois auprès du gouvernement, à la demande de la Première ministre : créer une procédure accélérée pour attirer et faciliter l'implantation de ces PME et ces ETI dans toutes nos régions. Ceci, en apportant une réponse plus personnalisée, rapide et adaptée à leurs attentes et à leurs besoins.

Disponibilité foncière, accès à l'eau et à l'énergie, formation aux bonnes compétences : élu local depuis plusieurs années, je suis convaincu que les réponses les plus audacieuses et les plus efficaces à ces besoins, viennent des chefs d'entreprise, de leurs salariés et des élus locaux de tous nos départements, qui maîtrisent parfaitement les enjeux et les atouts de leur territoire pour les valoriser auprès des investisseurs internationaux.

C'est dans cet esprit que, dans le cadre de mon tour de France « La France sait Faire ! » dédié à l'attractivité et au financement de notre relance industrielle, je me permets de vous lancer un appel : forts de votre expérience, n'hésitez pas à me solliciter avec vos propositions, vos avis, vos conseils et vos projets ! Je tâcherai de m'en faire le relai, au service de la mission qui m'a été confiée.

Améliorer le pouvoir d'achat en amplifiant le partage de la valeur



Le 10 février 2023, les organisations syndicales et patronales sont parvenues à conclure un accord national interprofessionnel (ANI) sur le partage de la valeur.

La conclusion de cet accord est la preuve que le dialogue social fonctionne en France.

Le 12 avril dernier, nous avons publié avec ma collègue EELV Eva Sas un rapport d'information portant sur l'évaluation des outils sociaux et fiscaux de partage de la valeur dans l'entreprise.

Au cours de nos travaux, nous avons auditionné une quarantaine d'acteurs : organisations syndicales et patronales, fédérations, économistes, universitaires, administrations publiques ainsi que des associations et fédérations spécialisées dans les outils du partage de la valeur. La bonne tenue des auditions et la diversité des acteurs interrogés nous ont permis d'établir un diagnostic complet sur l'état du partage de la valeur en France.



Deux constats se dégagent.

D'une part, la valeur est globalement bien répartie dans l'hexagone.

En effet, la France figure en deuxième position des pays d'Europe en matière de déploiement des outils de partage de la valeur (intéressement, de participation, d'épargne salariale, et de prime de partage de la valeur), derrière la Slovénie. D'autre part, si la France est bien positionnée à l'échelle européenne en ce qui concerne le partage de la valeur, de fortes disparités selon la taille des entreprises.

La part des salariés couverts par au moins un dispositif n'est que de 20% dans les entreprises de 10 à 49 salariés alors qu'elle est de 89% pour les entreprises de plus de 1 000 salariés.

Dans cette perspective, l'ANI conclu par les partenaires sociaux le 10 février dernier constitue une avancée historique.

Il est de notre responsabilité collective que, demain, le travail paie mieux en France.

Il vise en effet à :

- Obliger toutes les entreprises de 11 à 49 salariés qui font au moins 1% de bénéfice à mettre en place un dispositif de partage de la valeur (intéressement, participation, prime) : cette mesure profitera à 1,5 millions de salariés supplémentaires
- Obliger les entreprises faisant des bénéfices exceptionnels à mieux partager la valeur.

La première Ministre Elisabeth Borne a annoncé le 20 février que l'ANI sur le partage de la valeur fera l'objet d'une transcription fidèle dans la loi. Il en va du respect du dialogue social.

Je défendrai ce projet de loi à l'Assemblée nationale à la fin du mois de juin en tant que rapporteur.

Amplifier le développement des outils de partage de la valeur dans l'entreprise est essentiel pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et instaurer davantage de justice sociale dans les entreprises.

Je porte l'espoir que ce projet de loi pourra rassembler sur tous les bancs, bien au-delà de la majorité présidentielle. C'est une question de justice sociale et d'intérêt général.

Viande « in vitro » : bientôt dans nos assiettes ?



Dix ans après la présentation du premier steak haché de boeuf cellulaire au monde, et alors que les initiatives privées se développent rapidement dans ce domaine, un diagnostic des produits et des procédés de l'industrie cellulaire s'impose pour éclairer les pouvoirs publics et les citoyens. C'est l'ambition portée par Olivier Rietmann, sénateur de la Haute-Saône, au travers du rapport intitulé « Aliments cellulaires : être vigilant pour mieux encadrer et maîtriser la technologie ». Il en ressort notamment que l'état de nos connaissances reste assez limité et que la recherche doit être encouragée, pour mieux appréhender cette technologie aux effets potentiellement très importants.

Pour ou contre les aliments cellulaires ? Telle n'est pas la question.

En effet, en l'état actuel du droit, la décision de les autoriser (ou non) ne relève pas directement des États membres de l'Union européenne, et encore moins du Parlement. C'est la Commission européenne, sur avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui autorisera (ou non) la mise sur le marché des aliments cellulaires.

Analyser sérieusement les arguments avancés par les promoteurs de ces nouveaux produits constitue donc une priorité si l'on veut éviter ce qui prévaut actuellement de façon hypocrite pour les OGM, pour lesquels la France et l'Europe ont fait preuve d'une naïveté coupable en s'interdisant la production tout en autorisant les importations. Cet exemple a démontré qu'en fermant la porte par principe à une technologie, on est finalement contraint d'ouvrir les fenêtres, de façon cette fois subie !

En Europe, une hypothétique autorisation de mise sur le marché de tels produits ne sera vraisemblablement pas délivrée avant horizon 2025 : **ce temps doit dès lors être perçu comme une opportunité de réfléchir collectivement à un cadre partagé.**

« **Évitons cette naïveté coupable qui existe autour des OGM en s'interdisant la production tout en autorisant les importations.** »

L'état de nos connaissances étant aujourd'hui très limité en raison du manque de données impartiales et probantes, il est urgent de travailler, au moins préventivement, à façonner des standards français et européens avant qu'un produit en provenance des États-Unis ou de Singapour n'arrive dans nos assiettes.

Un effort doit d'abord être mené dans la compréhension du produit et des procédés en tant que tels.

Sans nécessairement reproduire l'ensemble des travaux des entreprises, une unité mixte de recherche au sein de l'INRAE et du CNRS pourrait être dédiée à la maîtrise des techniques de l'industrie cellulaire et à une plus large diffusion des aspects les plus méconnus de ses procédés de fabrication.

Cette infrastructure publique constituerait un avantage compétitif pour les entreprises françaises mais surtout une veille scientifique indispensable pour l'État français et pour ses gouvernants. Elle renforcerait nos chances de ne pas

perdre pied dans la compétition mondiale pour la maîtrise de la technologie, et limiterait le risque de tomber dans la dépendance à de grandes entreprises étrangères.

Elle permettrait aussi d'éclairer les débats politiques à venir au plan national, européen et international. En effet, face aux nombreuses incertitudes qui demeurent également au sujet des conséquences de ces aliments cellulaires sur la société, **il est essentiel de procéder à une évaluation socio-économique, environnementale et éthique.** Ces organismes de recherche pourraient dès lors produire une expertise scientifique collective pour évaluer ce type d'impacts et pour anticiper les effets sur la santé humaine à long terme de la consommation d'aliments cellulaires.

Gardons toutefois à l'esprit que cet effort de recherche serait toutefois vain si les plus de cent entreprises qui développent ce produit dans le monde ne jouaient pas le jeu de la transparence. Ce principe paraît d'autant plus justifié que ce secteur, dont on a parfois l'impression qu'il veut laver plus blanc que blanc, fait des préoccupations écologiques un argument commercial majeur.

Sur le modèle de la transparence en matière de sécurité sanitaire vis-à-vis de l'EFSA, **il s'agit d'imposer la transparence en matière environnementale aux entreprises de ce secteur**, en obligeant par exemple la communication des données en analyse de cycle de vie aux autorités environnementales.

Ne répétons pas les erreurs du passé. Anticipons, soyons vigilants et apprenons à maîtriser la technologie pour mieux l'encadrer !



KLÉSIA

Au cœur de l'intérêt général

Beaucoup de rapports dédiés à la Responsabilité Sociale des Entreprises, très épais, détaillés, expliquent, chaque année, en schémas et en images, combien il est important de s'investir pour la société, pour l'environnement, pour l'éducation ou dans le domaine social. Parce que l'innovation sociale fait partie de son ADN, KLESIA mêle, avec pragmatisme, ses paroles aux actes.

Dans l'univers de la protection sociale, le groupe dirigé par Christian Schmidt de la Brélie a un statut particulier. Société à but non lucratif, l'entreprise a une gouvernance paritaire, créée, pilotée et contrôlée par les partenaires sociaux. Ensemble, ils orientent la stratégie du groupe et prennent des décisions collégiales pour défendre au mieux les intérêts de ses clients. Ils agissent dans un esprit de responsabilité collective pour protéger, accompagner et soutenir les dirigeants d'entreprise, les salariés, les retraités et leurs proches qui lui font confiance. On comprend alors son besoin d'agir pour faire bouger la société et améliorer le quotidien de ceux qui en ont le plus besoin.

KLESIA était déjà un acteur responsable avant même la publication de la loi PACTE de 2019. 40 millions d'euros sont, chaque année, fléchés vers l'action sociale. Épaulé par un comité scientifique composé de personnalités du monde médical et de la recherche, le groupe propose de prendre soin de chacun, au-delà

des missions qui lui sont confiées dans la prise en charge financière en cas de maladie, d'incapacité de travail, d'invalidité.

« KLESIA consacre 40 millions d'euros par an à l'action sociale. »

Grâce à son approche précurseur, en février 2020, KLESIA SA devient la première société anonyme d'assurance à mission, avec une raison d'être, en partenariat avec Generali France. Ce statut lui a permis de légitimer ses actions menées en faveur de la santé, des aidants, du handicap, du bien vieillir ou encore de l'emploi.

L'intérêt général porté par KLESIA qui s'appuie sur un savoir-faire et une gouvernance tournée vers la responsabilité collective, fait de cette institution de prévoyance un acteur incontournable sur le marché de l'assurance collective et celui de l'assurance de personne.



Malgré son implication sociale et environnementale, de son fonctionnement paritaire et de son but non lucratif, KLESIA répond aux mêmes exigences, aux mêmes règles strictes que les autres sociétés d'assurances : renforcer sa vigilance, sa diligence et sa transparence au fil de la réglementation et des directives.

Soutenir les plus vulnérables

Soutenir les familles touchées par le handicap

À travers notamment des aides individuelles, le Groupe contribue à l'aménagement de l'habitat et de l'environnement de vie, à la formation ou à l'accès à l'emploi afin de favoriser l'autonomie.



Accompagner les proches aidants

Pour KLESIA, l'innovation sociale, c'est apporter son soutien adapté à ceux qui aident au quotidien un proche en perte d'autonomie. Cette aide peut se présenter sous différentes formes : aide au quotidien, solutions de répit, dispositifs de vacances, lieux de paroles et d'échanges, accès au droit...



Proposer des lieux de vie adaptés

Le Groupe dispose de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des logements-foyers et des EHPAD (résidences de retraite médicalisées). Comme tous les établissements du parc des résidences Agirc-Arrco, ils garantissent un accueil de qualité. KLESIA subventionne des établissements pour les personnes âgées ou des personnes handicapées situés dans toute la France et bénéficie en échange de droits d'accès prioritaires.



Labelliser pour mieux servir

KLESIA co-produit avec Handéo le premier label relatif aux salariés aidants dans l'entreprise : label Cap'Handéo, Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants. Ce dispositif innovant va permettre à toutes les entreprises de bénéficier d'un appui pour définir et mettre en œuvre des actions et une politique concrète, contribuant à la reconnaissance et à l'aide aux salariés aidants.



Agir sur son empreinte environnementale

Dans sa politique interne, KLESIA est très vigilante sur la réduction de consommation des ressources. Concrètement, cela se traduit par exemple par la réduction de consommation de papier, d'eau et d'énergie, mais également par le déploiement d'une démarche numérique responsable visant à limiter l'impact des systèmes d'information.



Le père, le fils et l'esprit familial d'entreprendre



Dans la famille Benoît, il y a le père Bertrand, il y a la mère, Sophie et leur trois enfants Astrid, Clémence et Thomas. Très engagée dans le milieu caritatif, l'esprit entrepreneurial et le savoir-faire de la famille Benoît, dans le milieu des affaires, sont particulièrement respectés. Bertrand Benoît s'est spécialisé dans la correction auditive il y a 35 ans.

À l'écoute de ses patients et très investi dans le déploiement de la réforme du reste à charge zéro, le groupe BENOIT AUDITION mise sur un service de proximité qualitatif offrant des aides auditives de dernières générations adaptées grâce aux dernières innovations technologiques.

Aujourd'hui, il compte 40 centres dans les Hauts-de-France et pas loin de 80 en France.

Investi dans plusieurs missions humanitaires avec sa famille, Bertrand Benoît s'intéresse aussi aux besoins spécifiques des malentendants d'Afrique et d'Amérique latine.

Il offre dans ces pays, des réseaux de centres auditifs où rayonne l'excellence du savoir-faire Français.

Juste après la crise sanitaire, Bertrand Benoît a souhaité faire une pause introspective, en partant un an sur son voilier pour un demi-tour du monde de la Grande Motte à Papeete sur la trace de MAGELLAN.

Entretien avec un chef d'entreprise qui a entendu l'appel de la mer.

Les Hauts-de-France sont touchés par la désertification médicale. Est-ce que cette situation dramatique pour de nombreux citoyens fait partie de vos critères d'installation ?

Effectivement, dès mon installation en 1988 je pressentais cette désertification et c'est pour cela que dès le début de notre aventure entrepreneuriale, nous avons développé un réseau de proximité mais toutefois sans rogner sur les investissements technologiques nécessaires à l'excellence de la prise en charge du patient malentendant. Cela n'a pas toujours été facile mais le pari est réussi et la satisfaction des patients en témoigne.

Être indépendant dans le métier de l'audioprothèse auditive, est-ce un gage de qualité ? Qu'est-ce qui vous différencie des grosses enseignes ?

Notre agilité liée à notre taille et à notre système de management nous permet de nous adapter très rapidement aux changements incessants de notre environnement économique et normatif. Cette réactivité est un réel plus. Notre entreprise familiale porte en elle des valeurs et une vision que ne peuvent avoir des grosses entreprises à l'actionariat plus anonyme.

Pour les patients que nous accompagnons cela se traduit par une prise en charge plus humaine et plus adaptée à la personnalité de chacun d'entre eux.

Après la crise sanitaire, vous avez souhaité prendre le large. Un an en mer, seul, sur un bateau, cela change un homme. Cette aventure a-t-elle aussi fait évoluer la vision du chef d'entreprise ?

La crise planétaire liée à la Covid a été très dure et marquante pour les chefs d'entreprise...en quelques jours tout notre projet entrepreneurial et notre stratégie s'en sont retrouvés invalidés. Nous craignons pour la santé de nos collaborateurs, de nos patients... et de notre entreprise. Cela a été des moments très angoissants. Le gouvernement a agi avec beaucoup d'intelligence et d'efficacité dans cette crise et cela nous a beaucoup aidé.

Cependant à titre personnel, j'ai éprouvé le besoin de me reconnecter avec notre planète et de me retrouver face à moi-même... Cette année à tourner autour du monde m'a recentré sur un projet plus humain, plus écologique.

Pensez-vous que les qualités du capitaine d'entreprise vous ont aidé lors de votre odysée maritime ? Quelle expérience vous a le plus marqué durant cette traversée ?

Entreprise est souvent un nom donner à des navires...cela n'est pas pour rien.

Les qualités requises pour mener à bien de tels projets sont effectivement très semblables. Cependant trois me paraissent essentielles : donner du sens à l'autorité, être agile pour s'adapter aux changements brusques et enfin la persévérance pour atteindre son but.

J'ai vécu beaucoup d'aventure durant ce tour du monde. Bien sûr, j'ai découvert de nouveaux territoires, j'ai pris conscience de la fragilité de notre planète mais c'est toujours autour de la rencontre avec les autres que j'ai vécu mes plus belles aventures. L'arrivée dans une île avec un bateau à voile permet une interaction très particulière avec les insulaires. Les liens ainsi créés sont uniques et sonnent vrai !

Et votre prochaine aventure ?

À côté de mon entreprise BENOIT AUDITION, je me suis associé avec un mécanicien talentueux pour restaurer des vieilles voitures. Notre entreprise TESEVEN restaure des BJ Toyota des années 1980 et fabrique des modèles réduits TETWO pour enfants que nous allons présenter au mondial de l'automobile qui a lieu en octobre 2023 au Qatar.

Avec lui sur un de nos modèles, nous projetons de faire un road trip en Amérique du Sud le long de la cordillère des Andes.

Votre expert de la correction auditive dans l'Oise

À votre écoute depuis 1989



Photos non contractuelles - crédit photo Starkey - Phonak



- HAUTS-DE-FRANCE
- ILE-DE-FRANCE
- NORMANDIE
- NOUVELLE-AQUITAINE
- PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



AFRIQUE

Bénin, Cameroun Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Sénégal et Togo



AMÉRIQUE DU SUD

Panama, Pérou et Uruguay

DÉCOUVREZ LES APPAREILS AUDITIFS

100% REMBOURSÉS*

UNE AUDITION DE QUALITÉ POUR TOUS

BENOIT-AUDITION.FR

*voir conditions en magasin



iTarn : la technologie verte et « made in France » pour en finir avec les passoires thermiques

Le bâtiment est le premier consommateur d'énergie. Selon le Ministère de la Transition Énergétique, ce secteur représente 44% de l'énergie consommée en France (soit près de 700TWh), devant le transport (un peu plus de 31%). Il émet à lui seul chaque année plus de 120 millions de tonnes de CO₂ et ne cesse d'augmenter : sa consommation énergétique a cru de +30% en 30 ans.

Ces chiffres font frissonner l'hiver et donnent un sacré coup de chaud l'été. La température dans les maisons, les appartements et au travail est devenue une préoccupation majeure à chaque saison. Lors des « 24 heures du bâtiment » en juin dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, a souligné le rôle essentiel des artisans dans la conduite de la rénovation énergétique des bâtiments, « un marché en plein essor et une action indispensable pour réussir la transition climatique ».

Pour réduire la facture, S2PI a trouvé la solution après trois ans de recherche pour répondre à un défi environnemental, mondial et sécuritaire. Cette start up du bâtiment est née il y a 10 ans à Grenoble. Désormais installée à Jonas, près de Lyon, elle vient d'ouvrir son usine du futur, automatisée à 96%. Suivie par BPI France, S2PI a investi plus de 2 millions d'euros en brevets pour mettre au point une technologie de dernière génération, fabriquée avec des matériaux :

- recyclés
- français
- innovants
- rapide d'application
- à l'efficacité énergétique prouvée
- imperméables
- plus économiques en énergie
- assurant 30 ans d'efficacité
- basés sur 3 ans de R&D
- contenant 2 millions d'euros de brevets

elle assure l'isolation extérieure des bâtiments. La laine de laitier est produite à partir des résidus non métalliques récupérés dans les hauts fourneaux de l'industrie sidérurgique. Ce laitier mis en fusion à 800°C se déverse en coulée continue pour être fibrisés par un système rotatif à air (fileuse) grâce à un mélange avec d'autres additifs pour obtenir une composition homogène. Longtemps considéré comme un déchet de l'industrie, c'est une énergie propre et faible en carbone.

Cette technologie fonctionne-t-elle sur tous les surfaces ?

Aucun bâtiment n'est inadapté. Elle s'accroche, en extérieur, à tous les produits primaires, elle s'adapte à tous les types de façades, sur du bois comme du métal, de l'ancien comme du neuf, du bâtiment industriel comme du logement. Il doit être badigeonnée au rouleau sur l'ensemble de la paroi à isoler en incluant les joues de chevrons, les ossatures métalliques et toutes pièces de bois recevant la projection.

Grâce à l'isolant iTarn, l'objectif politique de rénovation annuelle de 500 000 logements sur les 7 millions de « passoires thermiques » recensées pourra être rempli.

Ses performances acoustiques et de sécurité incendie complètent celles thermiques pour une isolation optimale.

Pourquoi la laine à projeter est plus efficace que les autres isolants ?

Cette laine va dans tous les interstices. Elle est deux fois plus rapide à poser que des panneaux et son efficacité énergétique est bien meilleure. À cause de la complexité des coupes, les litiges se multiplient au niveau de la pose des panneaux. Avec la laine projetée, il n'y a pas de ponts thermiques, il n'y a pas de malfaçons.



S2PI est le leader français de laine à projeter pour tous les bâtiments du tertiaire, public, dans le domaine sanitaire et privé.

Une technologie qui participera, c'est certain, à la diminution des émissions de CO₂ de 49% d'ici 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Comment ça marche ?

L'isolant iTarn est un produit à base de laine minérale de laitier associée à un liant hydraulique. Cette définition technique signifie simplement que la matière utilisée est naturellement géosourcée. Projetée sur un mur,

Les résultats sur les façades en bois sont incomparables. Dubaï a adopté la technologie S2PI pour son système « coupe-feu » sur plus de 190 de ses tours afin de se protéger des incendies qui avaient déjà ravagés ses gratte-ciels en 2017, puis 2022. Les derniers incendies au Canada témoignent que le feu n'est pas forcément maîtrisable. Mieux vaut-il prévenir en installant les outils préventifs adaptés pour sauver des vies.

RÉSIDENTIEL • TERTIAIRE

La solution d'isolation par l'extérieur sous bardage ventilé

L'innovation de S2PI pour l'efficacité énergétique et la sécurité passive contre l'incendie des façades des bâtiments neufs ou rénovés



NOUVEAU

Avant



Pendant



Après



Installée dans l'Isère, S2PI est une entreprise innovante à taille humaine qui fabrique et distribue un procédé unique d'isolation thermique protection incendie à base de mousse de laine de laitier.

S2PI s'inscrit dans une recherche permanente d'amélioration de ses process de production.

S2PI met le client au coeur de ses préoccupations. Chaque produit est conforme aux besoins et aux normes du marché, il est soumis à un contrôle de qualité extrêmement rigoureux par des laboratoires d'essais accrédités (CSTB, LNE).



6 rue le Métallurgie, 38420 Domène
E-mail : contact@s2pi.fr
www.s2pi.fr
Tél. : 04 58 00 02 20



SALARIÉS PROCHES AIDANTS : UN SUJET D'AVENIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL



PAR JEAN MANUEL KUPIEC, CONSEILLER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OCIRP *

Un salarié sur 4 sera proche aidant en 2030. L'Observatoire OCIRP Salariés aidants 2022, mené avec Viavoice, l'ORSE et l'ANDRH, révèle une prise de conscience des DRH et des partenaires sociaux.

Celles et ceux qui aident au quotidien, à titre non professionnel, un proche en perte d'autonomie du fait de l'âge ou du handicap ou atteint d'une maladie chronique jouent un rôle essentiel mais parfois méconnu. Selon l'expression du sociologue serge Guérin, elles et ils sont les « *les soldats inconnus de la protection sociale* ». Leur santé est souvent mise à rude épreuve.

1 salarié sur 4

En tant qu'union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire, l'OCIRP se préoccupe particulièrement de celles et ceux qui, en plus de l'aide qu'ils apportent à leur(s) proche(s), exercent une activité salariée. Ces proches aidant.e.s salariés représentent aujourd'hui 15% de la population active. Un salarié sur quatre sera proche aidant en 2030, compte tenu de la révolution démographique en cours.

Aider et travailler, cela peut nuire à la santé physique et psychologique, jusqu'à l'épuisement et à l'isolement.

« Il coûte plus cher d'ignorer les salariés aidants que de s'en occuper. »

Au travail, cela peut provoquer absentéisme, présentéisme (le fait d'être présent physiquement mais d'avoir l'esprit accaparé par son proche), retards, moindre performance. Les entreprises ayant encore du mal à identifier leurs salariés en situation de proche aidant, l'aide représente un **coût caché** probablement sous-évalué.

Soutenir les aidants : un levier de performance

À l'inverse, soutenir les proches aidants est assurément un levier de performance pour l'entreprise. La mise en place de dispositifs dédiés aux salariés aidants lui permet de gagner en visibilité, en organisation. Un salarié soutenu, qui bénéficie de souplesse dans ses horaires, d'informations, de services, de congés ou d'une aide financière se sentira mieux, s'absentera moins et sera plus performant.

Les proches aidants devenant un phénomène de société, le soutien aux aidants est aussi un facteur d'attractivité et de fidélisation pour les entreprises. D'autant que les aidants développent des qualités très utiles pour les entreprises, les fameuses **soft skills** : capacité d'auto-organisation, résolution de problèmes complexes, capacité à travailler avec les autres, tolérance au stress, flexibilité...

Un soutien à fort impact social

Pour les entreprises, il coûte plus cher d'ignorer les salariés aidants que de s'en occuper. Il serait en outre dommage de ne pas valoriser **le capital humain des aidants**. L'aide aux salariés aidants relève de l'intérêt commun de l'employeur et du salarié. Elle a nécessairement un impact social très fort. C'est la raison pour laquelle c'est un enjeu pour le

dialogue social et pour la protection sociale paritaire, en complément des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics.

Les possibilités de la négociation collective

Depuis 2019, la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des aidants est un sujet de négociation obligatoire au niveau des branches professionnelles. Les salariés proches aidants sont donc à l'agenda des partenaires sociaux. Le soutien aux salariés aidants peut être mis en place par un accord collectif au niveau de la branche professionnelle ou de l'entreprise. Les partenaires sociaux peuvent choisir de couvrir tous les salariés d'une branche professionnelle ou d'une entreprise en contractualisant avec une institution de prévoyance pour gérer un régime de protection des aidants sur la base de la mutualisation du risque. De nombreuses possibilités existent : information et prévention, congés spécifiques mieux rémunérés, soutien financier, action sociale et bénéfice du Haut Degré de Solidarité, organisation et temps de travail, temps partiel avec cotisations retraite à taux plein, autorisations d'absence, télétravail, assistance, accès à un panier de services, CESU dédiés pour faire appel à des aides professionnelles...

Les résultats de l'observatoire OCIRP Salariés aidants 2022 révèlent une prise de conscience chez les DRH et les partenaires sociaux. Aider les aidants relève de la santé au travail, de la RSE, des négociations sur les conditions et la qualité de vie au travail. C'est un enjeu de taille pour les entreprises, les partenaires sociaux et la protection sociale de demain.



Le vécu des salariés proches aidants

- > **36 ANS** : âge moyen du début de l'aide chez les salariés du secteur privé (39 ans en 2021)
- > **10,5 HEURES** : charge hebdomadaire moyenne du salarié proche aidant (8,34 heures en 2021)
- > Indice de bien-être des salariés aidants (IBEA®) : **5,36/10** (5,52/10 en 2021)
- > **PRÈS D'1/3 DES SALARIÉS AIDANTS** sont « désemparés » (forte charge d'aide, faible soutien de l'entreprise)
- > **58% DES SALARIÉS AIDANTS** sont en difficulté physique et morale (+10 points depuis 2021)
- > **LES 2/3 DES SALARIÉS** (aidants ou non) sont favorables à un dispositif personnalisé dédié aux aidants dans l'entreprise
- > **68% DES SALARIÉS FAVORABLES** à une protection de type prévoyance applicable à tous les salariés concernés



Salariés aidants : le point de vue des DRH

> Pour **78% des DRH** le soutien aux salariés proches aidants est un levier de performance pour leur entreprise

- > **SALARIES AIDANTS** : les DRH favorables à la négociation collective sur les aidants
- 85%** approuvent l'obligation légale de négocier sur les aidants au niveau de la branche
- 58%** jugent probable que leur entreprise négocie à l'avenir sur les salariés aidants

- > **AIDE AUX SALARIES AIDANTS**
- 56% DES DRH** favorables à un dispositif dédié aux salariés proches aidants
- 74% DES DRH** favorables à la mutualisation des coûts du soutien aux aidants dans un dispositif de prévoyance collective

Salariés aidants : la vision des partenaires sociaux

- > **9 SUR 10** sont favorables à la négociation collective sur les salariés aidants
- > **2 SUR 3** estiment que l'aide aux salariés aidants concerne en priorité la négociation collective
- > Pour **70%** d'entre eux, le soutien aux salariés aidants est un sujet de branche professionnelle et d'entreprise



uniprévoyance

Santé et Prévoyance,
Action sociale et Services,
nous avons tant à partager



SANTÉ • PRÉVOYANCE

Votre protection sociale,
c'est notre métier !

Pour toute information : contact@uniprevoyance.fr

www.uniprevoyance.fr



Digitalisation, environnement et main d'œuvre... AFTRAL répond aux défis de la logistique et du transport

Chauffeur d'autocar, de poids-lourd et même de grue, cariste, préparateur de commandes, magasinier, l'encadrement de la supply chain ou encore de la distribution jusqu'au dernier kilomètre... AFTRAL forme, depuis bientôt 50 ans, les salariés et candidats motivés pour répondre, de manière opérationnelle, aux besoins des professionnels du secteur. Le patron de cette entreprise associative, aux 120 centres de formation de proximité, s'appelle Loïc Charbonnier. Il s'est lancé il y a une décennie avec une solide expérience. Polytechnique, les Ponts-et-Chaussées, il débute sa carrière en construisant des routes, des ponts et... des chaussées. Il enchaîne ensuite les cabinets ministériels, Brigitte Girardin, alors ministre à l'outre-mer lui confie les transports, puis rejoint Dominique Perben, au ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer et enfin Dominique Bussereau avant de quitter les ors de la République. Armé de ses connaissances techniques et politiques, Loïc Charbonnier a fait évoluer cette entreprise historique sur la bonne voie, au moment où le transport et la logistique est à la recherche d'effectifs. AFTRAL est le 2^{ème} organisme de formation en France.



LOÏC
CHARBONNIER

Président Directeur Général d'AFTRAL,
2^{ème} organisme de formation en France

Avez-vous des difficultés à trouver des candidats ? Quels outils utilisez-vous pour les attirer ?

Il n'y a plus aujourd'hui les compétences disponibles sur le marché du Travail ; l'étape de qualification est incontournable pour recruter. Nous prenons les devants en travaillant avec les prescripteurs, Pôle Emploi en premier lieu, les missions locales, les EPIDE, les écoles de la 2^{ème} chance... pour relayer les besoins des entreprises et expliquer

les métiers qui recrutent. Il y a un déficit de connaissance des métiers qu'il faut considérer en prenant le temps de les présenter et les expliciter. Cela passe par une communication large sur les plateformes d'emploi, les « job board », les salons, et ensuite c'est un gros travail de contact et d'explications par nos 150 conseillers en recrutement partout en France et Outre-mer. La proximité de nos 120 centres sur l'ensemble du territoire est un atout indéniable, car il y a une réticence plus grande à se déplacer. C'est à nous de venir auprès d'eux. Les apprenants qui sortent de nos formations trouvent un travail dans les trois mois dans plus de 90 % des cas.

Quel est leur profil ?

Nos formations sont ouvertes à tous types de profils, diplômés ou non, demandeurs d'emploi ou étudiants, pourvu qu'ils soient motivés. Il y a des formations du niveau CAP jusqu'au Bac + 6, sur 40 diplômes différents.

Nous offrons aussi des formations adaptées aux personnes en situation de handicap ; grâce à l'Agefiph, nous pouvons faire passer les permis lourds même à des personnes hémiplégiques. Nos formations sont pragmatiques. Des professionnels viennent dispenser leur enseignement avec leur expérience de terrain. Notre enseignement est toujours actualisé en fonction de l'évolution des métiers.

Les jeunes représentent une part plus importante depuis la dernière réforme de l'apprentissage, nous sommes passés de 4 000 à 10 000 apprentis dans nos CFA. C'est une bonne chose pour corriger la pyramide des âges.

Ce sont aussi des personnes en évolution professionnelle qui ont déjà un bagage et viennent acquérir de nouvelles compétences pour évoluer dans leur entreprise.

Vous êtes aussi Président de l'ISTELI qui compte 28 écoles supérieures en France. À quoi forment-elles ?

L'Institut Supérieur Transport et Logistique International (ISTELI) forme plus de 3 000 jeunes du Bac+2 au Bac+6, sur

« **Un partenariat est en cours afin de proposer aux sportifs de haut niveau de se reconverter dans les métiers du transport de la logistique ou du Tourisme. Il y aura des besoins accrus après les JO de Paris.** »

l'ensemble du territoire. Tous les métiers de l'encadrement et du management sont appréhendés : l'organisation, la gestion, l'optimisation, la relation commerciale également, les procédures administratives, douanières également puisque notre formation est internationale.

Le transport est une mise en relation de plusieurs acteurs. Pour que la supply chain fonctionne dans son ensemble, il est essentiel que chacun ait une vue large sur l'ensemble de l'écosystème.

Vous avez récemment rencontré Laura Flessel, double championne olympique, ancienne ministre des Sports et co-fondatrice de l'école Sport Excellence Reconversion. Un partenariat est-il engagé ?

Une de nos missions, c'est la reconversion professionnelle. Laura Flessel a été séduite par notre méthode d'accompagnement. Un partenariat est en cours afin de proposer aux sportifs de haut niveau de se reconverter après leur carrière sportive dans les métiers du transport de la logistique ou du Tourisme. Il y aura des besoins accrus après les JO de Paris.

Menez-vous une politique favorable aux énergies vertes au sein d'AFTRAL ?

Nous disposons de véhicules électriques sur les moins de 3,5 t, et nous accueillons déjà plus de 30 camions et cars

roulant au GNV. Avec les difficultés d'approvisionnement des constructeurs et les tensions sur les chaînes de production, nous devons faire face à des délais de livraison de 18 mois, ce qui est inédit. Et nous sommes également confrontés à la hausse des prix du gaz et de l'électricité, même si nos véhicules roulent moins que ceux des transporteurs. Par ailleurs nous allons déployer le photovoltaïque sur nos toitures et nos parkings.

Quel est l'avenir du transport routier d'après vous ?

Depuis le « boom » du e-commerce, avec tous les besoins de la grande distribution, le transport est vital pour notre quotidien, pour notre santé, notre économie. L'exemple de l'approvisionnement des magasins pendant la crise sanitaire est un exemple flagrant.

Les chaînes logistiques réclament de plus en plus de connaissances dans le digital. La demande a aussi évolué au niveau de la livraison du dernier kilomètre. Les transporteurs ont investi dans des camions à faible émission de CO₂ et silencieux.

Nous préparons les jeunes à prendre les bonnes décisions pour répondre à ces nouveaux défis.

« **Les jeunes représentent une part plus importante depuis la dernière réforme de l'apprentissage, nous sommes passés de 4 000 à 10 000 apprentis dans nos CFA. C'est une bonne chose pour corriger la pyramide des âges.** »

STAF

LA LIVRAISON ECO-RESPONSABLE





Nos Régions

ont du talent

LA HAUTE-LOIRE

La Haute-Loire : territoire d'excellence, d'industrie et de pleine nature

ISABELLE
VALENTIN

Députée de la première circonscription de Haute-Loire



Au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Haute-Loire est un territoire qui a su garder son authenticité, tout en se réinventant. C'est un véritable havre de paix entre Lyon et Clermont-Ferrand.

La cité ponote, terre volcanique, est un haut-lieu de pèlerinage qui séduit les touristes par ses belles bâtisses, ses façades colorées, ses petites ruelles pavées. C'est une ville chargée d'histoire.

La Cathédrale Notre-Dame du Puy, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, est le point de départ du renommé Chemin de Saint-Jacques de Compostelle. La célèbre Statue Notre-Dame de France veille sur la ville et offre un panorama exceptionnel.

Forte de son patrimoine, le Puy-en-Velay conquiert le cœur des habitants et des visiteurs par ses nombreuses animations de qualité. Le Puy de Lumières sublime les sites patrimoniaux emblématiques tous les soirs d'été comme le Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe, piton volcanique sur lequel se dresse une magnifique chapelle, classée monument historique. Rendez-vous incontournable du samedi matin : le marché du Puy-en-Velay sur lequel de nombreux producteurs proposent de savoureux produits du terroir.



La Haute-Loire, terre agricole, a su se renouveler et se réinventer. Avec 3 bassins de vie très différents mais complémentaires, le département est à l'opposé de l'image stéréotypée que l'on peut se faire des territoires ruraux.



Le travail, la solidarité et l'envie de faire ont créé une belle dynamique territoriale.

La Haute-Loire est accessible très rapidement en 2X2 voies avec la RN 88. Cet ouvrage lui a permis de devenir une terre attrayante pour les industriels permettant la création d'emplois et le développement de nos entreprises. Nos TPE et PME sont pour la plupart des entreprises familiales, bien ancrées sur le territoire.



La Haute-Loire : l'excellence et le savoir-faire des arts pâtisseries

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PÂTISSERIE, ÉCOLE DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE



Fondée par la Confédération des Pâtisiers, L'École Nationale Supérieure de Pâtisserie (ENSP) est une référence mondiale pour l'apprentissage des arts pâtisseries depuis 1984. Pâtisserie, boulangerie, chocolaterie, confiserie et glacerie y sont enseignées dans un cadre unique et dont la réputation d'excellence dépasse les frontières. Située au cœur de l'Auvergne à Yssingeaux, l'école est localisée dans l'emblématique Château de Montbarnier.

En 2006, l'école est reprise par le chef multi-étoilé Alain Ducasse sous la direction de Yves Thuriès, deux fois Meilleur Ouvrier de France. Ensemble, ils œuvrent pour développer l'école et étendre les formations, originellement destinées à un public de professionnels, à des formations initiales ou de reconversion.

Aujourd'hui, l'école forme plus de 1 300 élèves par an, de 70 nationalités différentes, et va devenir en septembre 2023 le plus grand campus mondial dédié exclusivement à la pâtisserie. Au total, 12 laboratoires, un amphithéâtre, un restaurant de 100 places ainsi que de

nombreuses solutions d'hébergement sur site permettront de continuer à offrir aux élèves un environnement d'apprentissage exceptionnel.

Dirigée par le Directeur Luc Debove, Meilleur Ouvrier de France et Champion du Monde, l'école dispense un enseignement d'excellence, grâce notamment aux interventions d'artisans de renom, de Meilleurs Ouvriers de France, Champions du Monde et d'experts reconnus. Son ambiance unique et familiale favorise le partage et l'apprentissage autour d'une même passion : former les chefs pâtisseries d'aujourd'hui et de demain.



Site : ecoleducasse.com

Suivez-nous sur Instagram : [@ecole_ducasse](https://www.instagram.com/ecole_ducasse)

École Nationale Supérieure de Pâtisserie (ENSP)
125 Allée du Château
de Montbarnier, 43200 Yssingeaux
Tél : 04 71 65 72 50



La Haute-Loire : l'excellence gastronomique

LES MAISONS MARCON, UNE RÉUSSITE FAMILIALE

L'année 1947 sonne le début d'une saga familiale, au cœur du village de Saint-Bonnet-le-Froid.

Des idées, de la passion, beaucoup de travail... et surtout la fierté d'être resté au pays altiligérien.

Diplômé de l'école hôtelière de Grenoble, Régis Marcon s'installe très tôt, à l'âge de 21 ans avec son épouse Michèle, en reprenant le café-hôtel familial en 1979.

Le Bocuse d'Or, le prix Taittinger puis l'obtention de la première étoile Michelin en 1991 furent des événements dynamisants pour la maison MARCON. Avec la troisième étoile Michelin et le nouveau restaurant gastronomique, tout s'accélère en 2005. Associé à son fils Jacques en cuisine, la partition culinaire s'écrit dorénavant à deux.

Avec le retour de Paul, l'un de ses fils, la maison Marcon propose à présent une cuisine très proche de la nature avec son jardin en biodynamie.

Son autre fils, Thomas rejoindra l'aventure avec la construction du Spa et de l'Hôtel La Découverte.

Aujourd'hui, les Maisons Marcon emploient 100 collaborateurs avec le restaurant gastronomique, le bistrot la Coulemelle, les trois hôtels, la boulangerie-pâtisserie, le Spa et les cours de cuisine.

Plus qu'une réussite familiale, c'est toute une synergie qui se crée, à Saint-Bonnet-le-Froid, avec 30 commerces pour seulement 240 habitants.



La Haute-Loire : l'excellence du luxe

SOFAMA, UN ÉCLAT DE SAVOIR-FAIRE DEPUIS 1989

Aujourd'hui, les métiers d'excellence prennent une place importante en Haute-Loire. De nombreux savoir-faire français sont représentés dont la maroquinerie, un domaine d'activité dédié à la fabrication et à la commercialisation d'objets de voyage (valise, sac à main, portefeuille, etc.). Ce secteur fait appel à un grand nombre d'entreprises industrielles ou artisanales qui pour la plupart travaillent en sous-traitance pour les plus grandes maisons.

La société SOFAMA, spécialisée dans la fabrication d'articles de maroquinerie, a intégré le marché du luxe en gagnant la confiance de ses clients au fil des années. Certifié ISO 45001, le groupe s'engage dans la santé et la sécurité au travail au sein de ses six sites industriels, et a déployé la démarche environnementale ISO 14001. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 000 collaborateurs qui participent à l'aventure SOFAMA avec un objectif commun : représenter le « Made in France ».

Évoluant dans le domaine de l'excellence, afin d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et pour répondre aux exigences de ses clients, SOFAMA a sa propre école

de formation, SOPHIA BERANI ACADEMIE et son bureau de développement et de design SOPHIA BERANI PARIS.

La compétence artisanale, associée à son organisation industrielle, permet à SOFAMA de recevoir le label officiel EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant), une marque de reconnaissance de l'État qui permet de distinguer les entreprises françaises disposant d'un savoir-faire d'exception. SOFAMA a également rejoint la French Fab, une communauté qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des industriels pour promouvoir l'excellence française à l'international.



« La véritable richesse de SOFAMA réside dans les compétences individuelles des maroquiniers(ères) et des équipes d'encadrement dans une volonté de rechercher toujours l'excellence et avec le souci permanent de la satisfaction de nos clients. »

Vincent Raberin,
Président de SOFAMA

La Haute-Loire : une industrie à la pointe de la technologie

HEXADRONE : UNE SUCCESS STORY INDUSTRIELLE !

Fondée en 2014 par Alexandre Labesse, HEXADRONE s'apprête à célébrer son dixième anniversaire. Technicien textile de formation, Alexandre pratique l'aéromodélisme. Il assemble ses premiers drones qu'il revend grâce au bouche-à-oreille. Il se fait vite repérer par des maisons de production audiovisuelle qui cherchent à réaliser des plans aériens à moindre coût.

De simple boutique en ligne de composants pour drone, l'entreprise a progressivement transformé ses activités pour devenir un constructeur à part entière.

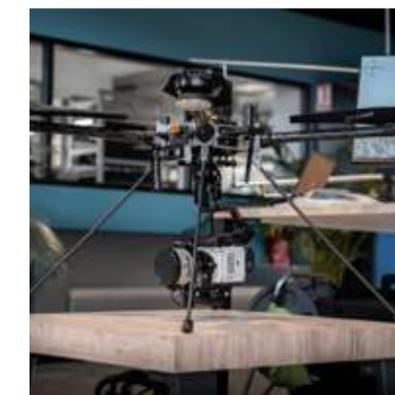
HEXADRONE devient le « LDLC du drone » ; Alexandre et son équipe continuent à assembler des drones tout en réfléchissant à la machine qui pourrait les réunir toutes.

C'est la naissance de l'idée du TUNDRA, un drone qui serait ultra modulable, multi métiers, ultra résistant et made in France.

En 2018, le concept du TUNDRA est salué et remporte le Red Dot Award 2018. Il sera officiellement présenté en 2021.

Fidèle à sa région d'adoption et à la Haute-Loire, Alexandre Labesse a fait le choix de bâtir une usine moderne à Saint Ferréol d'Auroure. L'entreprise possède même sa propre piste de tests.

Fort des retours d'expérience des utilisateurs civils et militaires du TUNDRA première génération, HEXADRONE vient de dévoiler le TUNDRA 2, adapté aux conditions les plus exigeantes et labellisé UAF – utilisé par les forces armées – par le Ministère des Armées. Il est également utilisé dans le monde civil tout comme dans la recherche et le sauvetage en montagne, l'archéologie, l'agriculture de précision, le cinéma.



Il s'apprête à franchir les frontières de l'Hexagone pour conquérir d'autres horizons, une façon de plus de faire rayonner les couleurs de la France, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Haute-Loire.



HEXADRONE EN QUELQUES CHIFFRES

 20 employés

 50 % du chiffre d'affaires dans les domaines de la défense et de la sécurité

 2,3 millions de CA

 3 brevets déposés



La Haute-Loire : un savoir ancestral tourné vers l'avenir

SABAROT : 200 ANS D'HISTOIRE



Sabarot propose une gamme complète de légumes secs, céréales et graines dont ses produits phares « la Lentille Verte du Puy A.O.P. » et le « Petit épeautre du Velay ». Elle est aussi spécialiste des champignons et des escargots. Antoine Wassner, 7ème génération, perpétue aujourd'hui le savoir-faire ancestral qui fait la renommée de Sabarot.

Sous son impulsion, Sabarot a enrichi sa gamme. Depuis 2020, Sabarot est devenue une société à missions. L'objectif est d'ancrer dans sa gouvernance les valeurs qui caractérisent l'entreprise depuis sa création : pérennité, accompagnement

de la transition alimentaire, préservation de l'environnement et soutien au patrimoine régional et culturel, recherche des meilleurs produits issus de la cueillette. Sa mission est de proposer des produits « Bons, Sains et Naturels ».

« Toujours dans l'air du temps, Sabarot est le dénicheur des graines de demain ! »



Reconnu pour son excellence, Sabarot a obtenu plusieurs certifications : A.O.P., Agriculture Biologique, I.F.S., B.R.C., Z.R.P., Label Rouge, Fair Trade ou encore Sans Gluten. En 2016, Sabarot s'est vu décerner le label « entrepreneurs + engagés », qui valorise une démarche RSE d'entrepreneur éco-responsable.



SABAROT EN QUELQUES CHIFFRES

- 63 millions d'euros de chiffre d'affaire en 2022
- 180 produits différents
- 2 sites de production
- Une présence dans 40 pays
- 150 salariés
- + 1 000 producteurs et groupements de producteurs

La Haute-Loire : territoire de pleine nature, France des grands espaces

Grâce aux activités de pleine nature, la Haute-Loire s'impose comme une destination touristique incontournable.

Que ce soit au printemps, en été, en automne ou en hiver, la diversité des paysages permet aux adeptes de sports de plein air de profiter d'un riche panel d'activités : ski, parapente, luge d'été, baignades, balades en chien de traineaux et bien plus encore.

Avec 3 stations de pleine nature labellisées « Air Respirando » (accrobranche, VTT, canoë) et 250 kilomètres de pistes cyclables sécurisées, les parcours de randonnées sont une véritable bouffée d'oxygène pour petits et grands. Le Chemin de Stevenson et le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle font la renommée du territoire.



« Le Mézenc est le concentré de ce qui fait l'identité de la Haute-Loire, un territoire si attachant. »

Point culminant de la Haute-Loire, le Mont-Mézenc, situé à 1753 mètres d'altitude, propose une vue exceptionnelle sur une grande partie du Sud-Est de la France.

Ces dernières années, le tourisme s'est fortement développé sur notre département. Il est désormais un vecteur économique à part entière.

Qu'est-ce qu'un Altiligérien ? Une bonne dose de pragmatisme, beaucoup de bon sens, un zeste de caractère et l'envie de faire.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »



G7

la ville est belle



Samira, chauffeure de taxi G7 depuis 14 ans, ★★★★★

Nos chauffeurs
font le plein d'étoiles.

Les 124 parlementaires membres de GEEA



Damien ABAD
Député de l'Ain
Membre de la Commission
des affaires étrangères

A



Belkhir BELHADDAD
Député de la Moselle
Membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, industriel - chef
d'entreprise



Xavier ALBERTINI
Député de la Marne
Membre de la Commission des affaires
économiques, profession libérale



Martine BERTHET
Sénatrice de la Savoie
Vice-Présidente de la délégation sénatoriale
aux entreprises, membre de la Commission
des affaires économiques, pharmacienne



Emmanuelle ANTHOINE
Députée de la Drôme
Membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'Éducation, avocate



Etienne BLANC
Sénateur du Rhône
Membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable,
avocat retraité



Nathalie BASSIRE
Députée de la Réunion
Secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
retraîtée de l'enseignement

B



Christophe BLANCHET
Député du Calvados
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, commerçant



Thibault BAZIN
Député de Meurthe-et-Moselle
Secrétaire de la Commission des affaires
sociales



Anne-Laure BLIN
Députée du Maine-et-Loire
Secrétaire de la Commission des affaires
économiques



Valérie BAZIN-MALGRAS
Députée de l'Aube
Vice-Présidente de GEEA
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, commerçante



François BONNEAU
Sénateur de la Charente
Membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces
armées, docteur en pharmacie

**Emilie BONNIVARD**

Députée de la Savoie
Membre de la Commission des finances
Cadre à la Caisse des Dépôts et Consignations

**Valérie BOYER**

Sénatrice des Bouches-du-Rhône
Membre de la Commission des lois
constitutionnelles, de la législation, du suffrage
universel, du règlement et de l'administration
générale, cadre de santé

**Paul CHRISTOPHE**

Député du Nord
Vice-Président de la Commission des affaires
sociales, fonctionnaire de catégorie A

**Marie-Christine DALLOZ**

Députée du Jura
Membre de la Commission des finances

**Jean-Yves BONY**

Député du Cantal
Membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
exploitant agricole

**Guy BRICOUT**

Député du Nord
Membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire
retraité de la fonction publique

**Dino CINIERI**

Député de la Loire
Membre de la Commission des affaires
économiques, consultant en sécurité

**Olivier DASSAULT**

Ancien Député de l'Oise
Co-fondateur de GEEA
Ancien Président de GEEA

**Alexandra BORCHIO FONTIMP**

Sénatrice des Alpes-Maritimes
Membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication
journaliste

**Fabrice BRUN**

Député de l'Ardèche
Membre de la Commission des finances,
industriel-chef d'entreprise

**Éric CIOTTI**

Questeur de l'Assemblée nationale
Député des Alpes-Maritimes
Membre de la Commission des lois

**Jean-Pierre DECOOL**

Sénateur du Nord
Vice-Président de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication, ancien
professeur

**Ian BOUCARD**

Député du Territoire-de-Belfort
Membre de la Commission des lois

**Olivier CADIC**

Sénateur représentant les Français établis
hors de France
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées
chef d'entreprise

**Pierre CORDIER**

Député des Ardennes
Membre de la Commission des affaires
étrangères, fonctionnaire de catégorie A

**Dominique DE LEGGE**

Sénateur d'Ille-et-Vilaine
Vice-Président de la Commission des finances,
cadre dirigeant dans le domaine
de l'environnement

**Céline BOULAY-ESPÉRONNIER**

Sénatrice de Paris
Secrétaire de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication

**Emmanuel CAPUS**

Sénateur de Maine et Loire
Vice-Président de la Commission des finances,
Vice-Président de la délégation sénatoriale
aux entreprises, avocat

**Josiane CORNELOUP**

Députée de Saône-et-Loire
Vice-Présidente de la Commission des affaires
sociales, pharmacienne

**Louis-Jean DE NICOLAY**

Sénateur de la Sarthe
Vice-Président de la Commission commission
de l'aménagement du territoire et du
développement durable, gérant de société

**Yves BOULOUX**

Sénateur de la Vienne
Membre de la Commission des affaires
économiques

**Pierre CHARON**

Sénateur de Paris
Membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
consultant en communication

**Édouard COURTIAL**

Sénateur de l'Oise
Membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
chargé de mission commercial

**Stéphane DEMILLY**

Sénateur de la Somme
Membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
formateur en management

**Pascale BOYER**

Députée des Hautes-Alpes
Membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire

**Guillaume CHEVROLLIER**

Sénateur de la Mayenne
Vice-Président de la Commission
de l'aménagement du territoire
et du développement durable, directeur
de programmes immobiliers

**Pierre CUYPERS**

Sénateur de la Seine-et-Marne
Secrétaire du Sénat
Membre de la Commission des affaires
économiques, exploitant agricole

**Vincent DESCOEUR**

Député du Cantal
Membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
professeur agrégé de biologie

**Fabien DI FILIPPO**

Député de la Moselle
Secrétaire de la Commission des finances,
cadre du secteur privé

**Laurent DUPLOND**

Sénateur de la Haute-Loire
Secrétaire de la Commission des affaires
économiques, agriculteur

**Victor HABERT-DASSAULT**

Député de l'Oise
Président de GEEA
Membre de la Commission des finances,
avocat

**Jean-François HUSSON**

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
Rapporteur général de la Commission des
finances, agent d'assurance

**Julien DIVE**

Député de l'Aisne
Vice-président de la Commission des affaires
économiques, chef de projet dans l'industrie

**Nicolas FORISSIER**

Député de l'Indre
Membre de la Commission des affaires
étrangères, chef d'entreprise

**Meyer HABIB**

Député des Français établis hors de France
Membre de la Commission des affaires
étrangères, ingénieur

**Sandrine JOSSO**

Députée de Loire-Atlantique
Membre de la Commission des affaires
sociales

**Philippe DOMINATI**

Sénateur de Paris
Membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise

**Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Sénateur représentant les Français établis
hors de France
Secrétaire de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
juriste internationale

**Yannick HAURY**

Député de Loire-Atlantique
Membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
pharmacien

**Philippe JUVIN**

Député des Hauts-de-Seine
Membre de la Commission des affaires sociales
Professeur de médecine

**Francis DUBOIS**

Député de la Corrèze
Membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, technicien

**Annie GENEVARD**

Députée du Doubs
Membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, professeur
du secondaire

**Michel HERBILLON**

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de GEEA
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, cadre supérieur

**Mohamed LAQHILA**

Député des Bouches-du-Rhône
Membre de la Commission des finances,
expert-comptable

**Virginie DUBY-MULLER**

Députée de la Haute-Savoie
Membre de la Commission des affaires
économiques, cadre du secteur privé

**Philippe GOSSELIN**

Député de la Manche
Vice-Président de la Commission des lois,
maître de conférences à Sciences Po

**Patrick HETZEL**

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des finances,
professeur des universités

**Philippe LATOMBE**

Député de Vendée
Membre de la Commission des lois,
cadre supérieur

**Catherine DUMAS**

Sénatrice de Paris
Membre de la Commission des affaires
étrangères

**Jean-Pierre GRAND**

Sénateur de l'Hérault
Membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
cadre de la fonction publique

**Alexandre HOLROYD**

Député des Français établis hors de France
Membre de la Commission des finances

**Christine LAVARDE**

Sénateur des Hauts-de-Seine
Membre de la Commission des finances,
ingénieur du Corps des Ponts

**Pierre-Henri DUMONT**

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires
étrangères

**Pascale GRUNY**

Vice-Président du Sénat
membre de la Commission des affaires
sociales, directeur administratif et financier

**Alain HOUPERT**

Sénateur de la Côte-d'Or
Membre de la Commission des affaires
étrangères, médecin radiologue

**Marc LE FUR**

Député des Côtes-d'Armor
Membre de la Commission des finances,
Sous-préfet

**Ronan LE GLEUT**

Sénateur représentant les français établis hors de France
Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, examinateur à l'office européen des brevets

**Vivette LOPEZ**

Sénatrice du Gard
Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, auditrice IHEDN

**Olivier MARLEIX**

Député d'Eure-et-Loir
Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, fonctionnaire de catégorie A

**Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**

Député de la Lozère
Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, avocat

**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine
Membre de la Commission des finances

**Véronique LOUWAGIE**

Députée de l'Orne
Vice-Présidente de la Commission des finances, expert-comptable

**Jean-Paul MATTEI**

Député des Pyrénées-Atlantiques
Membre de la Commission des finances, notaire

**Christophe NAEGELEN**

Député des Vosges
Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, Industriel - chef d'entreprise

**Pascal LECAMP**

Député de la Vienne
Membre de la Commission des finances, cadre administratif et commercial d'entreprise

**Lise MAGNIER**

Députée de la Marne
Membre de la Commission des finances, cadre territorial

**Frédérique MEUNIER**

Députée de la Corrèze
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, avocate

**Claude NOUGEIN**

Sénateur de la Corrèze
Membre de la Commission des finances, chef d'entreprise

**Vincent LEDOUX**

Député du Nord
Membre de la Commission des affaires étrangères, enseignant

**Sylvain MAILLARD**

Député de Paris
Membre de la Commission des affaires étrangères, Industriel - chef d'entreprise

**Sébastien MEURANT**

Sénateur du Val-d'Oise
Membre de la Commission des finances

**Jérôme NURY**

Député de l'Orne
Membre de la Commission des affaires économiques, cadre de la fonction publique

**Jean-Baptiste LEMOYNE**

Sénateur de l'Yonne
Membre de la Commission des affaires économiques

**Didier MANDELLI**

Sénateur de la Vendée
Vice-Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

**Brigitte MICOULEAU**

Sénatrice de la Haute-Garonne
Membre de la Commission des affaires sociales, assistante de direction

**Bertrand PANCHER**

Député de la Meuse
Membre de la Commission des affaires étrangères, directeur de développement

**Jean-François LONGEOT**

Sénateur du Doubs
Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, attaché territorial principal

**Emmanuel MAQUET**

Député de la Somme
Membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

**Alain MILON**

Sénateur du Vaucluse
Vice-Président de la Commission des affaires sociales, médecin

**Christophe PLASSARD**

Député de Charente-Maritime
Membre de la Commission des finances, profession libérale

**Gérard LONGUET**

Sénateur de la Meuse
Membre de la Commission des finances, premier Vice-Président de l'OPECST

**Louis MARGUERITTE**

Député de la Saône-et-Loire
Membre de la Commission des affaires sociales
Cadre de la fonction publique

**Maxime MINOT**

Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, employé dans le secteur privé

**Alexandre PORTIER**

Député du Rhône
Membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, professeur

**Éric PAUGET**

Député des Alpes-Maritimes
Membre de la Commission des lois,
cadre du secteur privé

**Richard RAMOS**

Député du Loiret
Membre de la Commission des affaires
économiques, cadre du secteur privé

**Xavier ROSEREN**

Député de la Haute-Savoie
Membre de la Commission des finances

**Isabelle VALENTIN**

Députée de la Haute-Loire
Membre de la Commission des affaires
sociales, salariée agricole

**Philippe PEMEZEC**

Sénateur des Hauts-de-Seine
Membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable

**Jean-François RAPIN**

Sénateur du Pas-de-Calais
Président de la Commission des affaires
européennes, membre de la Commission
des finances, médecin généraliste

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Député du Haut-Rhin
Membre de la Commission des lois

**Pierre VATIN**

Député de l'Oise
Vice-président de la Commission
du développement durable et de l'aménagement
du territoire, permanent politique

**Annick PETRUS**

Sénatrice de Saint-Martin
Membre de la Commission des affaires
sociales, directrice d'école

**Rémy REBEYROTTE**

Député de Saône-et-Loire
Membre de la Commission des lois,
Professeur d'économie

**Olivier SERVA**

Député de la Guadeloupe
Membre de la Commission des affaires
sociales

**Jean-Pierre VIGIER**

Député de Haute-Loire
Membre de la Commission des affaires
économiques, fonctionnaire de catégorie A

**Stéphane PIEDNOIR**

Sénateur de Maine-et-Loire
Vice-Président de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication,
professeur

**Damien REGNARD**

Sénateur représentant des Français établis
hors de France
Membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication

**Nathalie SERRE**

Députée du Rhône
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées

**Philippe VIGIER**

Député d'Eure-et-Loir
Membre de la Commission des affaires
sociales, biologiste A.I.H.P.

**Aurélien PRADIÉ**

Député du Lot
Membre de la Commission des lois,
cadre supérieur du secteur privé

**Bruno RETAILLEAU**

Sénateur de la Vendée
Membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication

**Vincent SEGOUIN**

Sénateur de l'Orne
Membre de la Commission des finances,
agent d'assurance

**Stéphane VIRY**

Député des Vosges
Membre de la Commission des affaires
sociales, avocat

**Sophie PRIMAS**

Sénateur des Yvelines
Présidente de la Commission des affaires
économiques, directrice commerciale

**Charles RODWELL**

Député des Yvelines
Membre de la Commission des affaires
économiques

**Michèle TABAROT**

Députée des Alpes-Maritimes
Membre de la Commission des affaires
étrangères, chef d'entreprise

**Jean-Pierre VOGEL**

Sénateur de la Sarthe
Membre de la Commission des finances,
expert-comptable

**Frédérique PUISSAT**

Sénateur de l'Isère
Secrétaire de la Commission des affaires
sociales, cadre financier

**Vincent ROLLAND**

Député de la Savoie
Membre de la Commission des affaires
économiques

**Jean-Louis THIÉRIOT**

Député de la Seine-et-Marne
Vice-Président de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, avocat

**ESTELLE YOUSOFFA**

Députée de Mayotte
Membre de la Commission des affaires
étrangères, consultante

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

Commune:

Mail:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 200 euros
 300 euros
 Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
 2 000 euros
 Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de :

- 1 000 euros
 2 000 euros
 3 000 euros
 Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.
 Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66% du montant de votre don.
 Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS
 5 RUE DES WALLONS - 75013 PARIS

CGN Europe Energy, chiffres et ambition



Date de fondation
30 juin 2014



Capacité de production
2.4 GW (d'ici 2023)



Investissements
3 milliards d'euros (d'ici 2023)



Siège
Paris



Bureaux
Londres, Bordeaux, Troyes, Dublin, Stockholm, Dakar, Mons, Umea



Effectif
+ 110



Champ d'activités
BD, MA, Construction et O&M d'éolienne et solaire onshore et offshore



Présence de CGNEE dans le monde
France, Royaume-Uni, Ireland, Belgique, Pays-Bas, Sénégal, Suède



Vision
Devenir le leader des énergies renouvelables en Europe

De Janvier à Mars 2023, le réseau électrique du nouveau projet énergétique de la CGNEE est d'environ 1.859 milliards de kWh.

Cela revient à économiser 743,900 tonnes de ressources de charbon, à réduire les émissions de dioxyde de carbone de 1.8543 million tonnes et à réduire les émissions de poussière de 505,900 tonnes.

Cela revient à planter des arbres en Europe environ 5,080.46 hectares, ce qui peut alimenter 1.1144 million de foyers.



Vue d'ensemble des activités

- Fermes éoliennes onshore en service
- Ferme éolienne flottante en développement
- Projet PV au sol en service
- Projet PV distribué en service

afer

ASSUREZ VOTRE AVENIR, C'EST NOTRE AFER



Que ce soit
pour construire
l'**avenir de votre enfant**,
financer **vos projets** ou
préparer votre retraite,
l'Afer est avec vous,
pour vous.

Document publicitaire, non contractuel, achevé de rédiger le 05/05/2022 par l'Afer, sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.
Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris.



www.afer.fr